

Un autre sondage, du PQ cette fois, confirme la recrudescence de l'option souverainiste

MARIO FONTAINE

Un sondage interne du Parti québécois confirme que l'option souverainiste a fait des gains majeurs au Québec. Selon cette consultation menée du 12 au 22 mars par Michel Lepage, le sondeur attitré du PQ, 60 p. cent des Québécois se déclarent désormais favorables à la souveraineté du Québec, une proportion qui atteint 68 p. cent chez les francophones.

Ces chiffres se rapprochent de ceux du sondage Crop publié hier dans *La Presse*, selon lequel 56 p. cent des Québécois sont favorables à la souveraineté, 63 p. cent chez les francophones. Ils s'inscrivent dans une vague déjà perçue par d'autres maisons de sondage comme IQOP, Léger & Léger et Sorécom. Toutes enregistrèrent une forte poussée de l'option souverainiste auprès des électeurs. Ces différents sondages ont été administrés dans le double contexte des difficultés de l'accord du lac Meech et du ressac anti-français et anti-

Québec qui s'est manifesté dans certaines communautés du Canada anglais au cours des derniers mois.

Le sondage PQ-Lepage ne devait pas, normalement, être dévoilé. C'est en réponse au Crop d'hier qu'il l'a été. Car si les chiffres concordent assez bien quant au choix constitutionnel des Québécois, ils diffèrent sensiblement sur les intentions de vote. Le Crop accordait ainsi 51 p. cent au Parti libéral, 35 p. cent au Parti québécois et 8 p. cent au NDP.

Le sondage du PQ reconnaît que la formation de Jacques Parizeau tire effectivement de l'arrière, mais par une marge autrement plus mince. Lepage accordait ainsi 46 p. cent des voix au Parti libéral, 42 p. cent au Parti québécois et 4 p. cent au NDP. Le Parti vert et le Parti égalité, non mentionnés dans le questionnaire de CROP, recueillent de leur côté respectivement 2 et 5 p. cent des intentions de vote.

Ainsi, l'écart entre le PLQ et le PQ, de 10 p. cent qu'il était à l'élection de septembre der-

nier, n'est plus que de quatre points dans le sondage Lepage, comparé aux 16 points de Crop. M. Lepage doit expliciter ce matin la méthodologie et les résultats de son sondage, mené auprès de 1 017 répondants.

Le taux de satisfaction à l'égard du gouvernement Bourassa s'y situe à 44 p. cent (contre 52 p. cent d'insatisfaits), précise-t-on également au PQ. Le sondage Crop ne posait pas directement la question, mais demandait aux répondants de juger de la façon dont le chef libéral s'acquittait de son rôle comme premier ministre du Québec. 55 p. cent se disaient satisfaits, 40 p. cent insatisfaits.

Lorsqu'on leur demande quel est le parti le plus compétent pour réaliser la souveraineté, les Québécois choisissent le Parti québécois à 49 p. cent, alors que 32 p. cent optent pour le Parti libéral, indique par ailleurs Lepage. La question n'avait pas été posée dans le Crop, où 55 p. cent des répondants voyaient cependant dans le PLQ une formation plutôt fédéraliste.

Communications: « Québec ne tente pas d'accroître ses pouvoirs, mais négocie pour ne pas tout perdre »

GILLES NORMAND

du bureau de La Presse

QUÉBEC

Les négociations portant sur une nouvelle politique des communications ne consiste pas, pour le gouvernement du Québec, à accroître ses pouvoirs mais à faire en sorte de ne pas tout perdre.

C'est ce qu'a reconnu hier le ministre des Communications du Québec, Liza Frulla-Hébert, qui souhaite ardemment qu'Ottawa ne procède pas à un « rapatriement unilatéral de ces pouvoirs », ce qui ne cadrerait pas, estime-t-elle, avec l'esprit de l'Accord du lac Meech.

C'est précisément pour avoir son mot à dire en matière de communications que le Québec a fait parvenir tout récemment une nouvelle proposition au ministre fédéral Marcel Masse, dont il ressort que le Canada aurait la responsabilité d'élaborer la politique nationale des télécommunications et les provinces celle de l'appliquer, à l'intérieur de paramètres établis par Ottawa. Ainsi, ce sont les provinces qui définiraient elles-mêmes leurs priorités, qui auraient donc le contrôle de ce champ d'activités sur leur territoire.

Mme Hébert, qui donnait une conférence de presse à Québec

pour faire le point sur le dossier, a indiqué que le Québec se sentait moins seul qu'avant sa tournée dans l'Ouest.

Front commun

Manifestement intéressée à former un front commun des provinces, du moins de certaines d'entre elles, pour affronter la stratégie rigide du gouvernement canadien, Mme Hébert a en quelque sorte accusé Ottawa de s'être livré à « de la désinformation » en laissant croire aux provinces maritimes que les provinces de l'Ouest étaient sur le point de s'entendre avec le gouvernement fédéral, et que ces négociations n'intéressaient ni le Québec ni l'Ontario.

La ministre a constaté, lors d'entretiens avec ses homologues de l'Ontario, de la Saskatchewan, du Manitoba et de l'Alberta, « que nous avions les mêmes difficultés dans nos négociations avec le ministre fédéral des Communications, et que cela n'est pas uniquement le lot du Québec ».

« J'ai eu la confirmation qu'il existait plusieurs similitudes entre nos positions dans ce domaine et que nous partageons des craintes communes. Le malaise est étendu à travers le Canada et la consultation ne se fait pas. Les provinces font face à un mur, à une position de rigidité de la part de M. Masse », souligne-t-elle.

Certaines provinces, soutient-elle, souhaitent même un renouveau de leurs ministères des Communications, pour dégager clairement les revendications communes.

La ministre Frulla-Hébert a donc rechargé ses batteries au cours de cette tournée, et elle se dit d'autant plus optimiste que des lettres d'appui lui sont depuis parvenues des provinces de l'Atlantique et de Colombie-Britannique.

Rappelant l'engagement, en août dernier, du ministre des Communications d'initier un processus de consultation avec les provinces, avant de refondre la loi fédérale sur les télécommunications — c'était à la suite du jugement de la Cour suprême qui reconnaissait au fédéral toute compétence en matière de communications — Mme Hébert a dit que ce processus n'avait jamais été mis de l'avant.

Le partage des responsabilités, tel que proposé par le ministre Hébert est le suivant: Ottawa élabore la politique nationale des télécommunications et fixe les paramètres de son application par les provinces; le CRTC réglemente les activités des compagnies de télécommunications nationales; les provinces élaborent des politiques régionales adaptées aux besoins de la population sur leur territoire et les organismes régle-

John Crow a de bien mauvaises nouvelles pour les emprunteurs

GILLES GAUTHIER

du bureau de La Presse

OTTAWA

Le Gouverneur de la Banque du Canada, John Crow, n'avait rien d'encourageant à annoncer hier à ceux qui souhaitent une baisse des taux d'intérêt, se refusant même de prédire qu'ils diminueraient au cours des années qui viennent.

La Banque n'a pas réussi en 1989, a-t-il admis dans son rapport annuel rendu public hier, à freiner l'inflation malgré les mesures qu'elle a prises, dont les taux élevés.

« Je ne suis pas emballé par ce qui est arrivé en 1989 étant donné qu'il y a eu une hausse de la tendance de l'inflation, mais on va essayer de faire mieux en 1990 », a déclaré M. Crow lors d'une conférence de presse.

« Je crois que nous allons faire mieux », ajoute-t-il prudemment. Mais un autre danger se pointe à la fin de l'année, la taxe sur les produits et services (TPS), qui entre en vigueur le 1er janvier 1991.

Si la TPS provoque une spirale inflationniste à cause de hausses successives des salaires et des prix, la Banque du Canada réagira vigoureusement par le biais de la politique monétaire pour la freiner.

M. Crow indique que les effets de la TPS sur l'inflation seront en principe minimes mais qu'il y a un toujours un danger de spirale aux effets « malheureux et dommageables » si la population ne comprend pas bien le nouvel impôt proposé par le gouvernement.

« Il y a eu des déclarations nettement exagérées sur les effets de la TPS et si elles se répandent et amènent des réactions exagérées, les choses seront plus difficiles pour tout le monde ».

Ne doit-on pas s'attendre, lui a demandé un journaliste, à une politique de taux d'intérêt élevés pendant encore plusieurs années au Canada, compte tenu de la demande encore très forte de logements et de produits de consommation, de la TPS, des difficultés qu'éprouve le gouvernement à réduire son déficit, de la hausse des taux d'intérêt dans plusieurs pays?



Le gouverneur de la Banque du Canada John Crow hier à Ottawa.

PHOTOLASER PC

« J'espère que non, a répondu M. Crow. Je reconnais l'impact de ces facteurs, mais je dois souligner la nécessité de réduire les pressions inflationniste chez nous. Cela nous donnerait la possibilité de réduire les taux d'intérêt. Sinon, nous n'aurons pas de baisse durable des taux ».

« Nous faisons un grand effort pour réduire ces pressions. Nous n'avons pas réussi jusqu'à maintenant, mais nous allons continuer de nous y mettre. Mais je ne veux pas faire de prévisions sur l'évolution des taux dans l'avenir ».

« Y a-t-il matière à optimisme? », lui demande-t-on également. « On peut toujours espérer. C'est mieux comme ça ».

Le rapport déposé hier indique que c'est au Québec que le taux d'augmentation annuel des prix à la consommation a été le plus faible, soit 4 p. cent. Il souligne aussi que l'Ontario n'est pas la seule coupable, le taux d'accroissement le plus élevé (6 p. cent) ayant été enregistré l'an passé en Alberta alors que la Colombie-Britannique a enregistré un taux presque aussi élevé que celui de l'Ontario avec 5,5 p. cent.

— Liza Frulla-Hébert



La ministre des Communications du Québec, Liza Frulla-Hébert

PHOTOLASER PC

mentaires provinciaux, ou régionaux, réglementent les activités des compagnies de télécommunications régionales à partir des politiques et des directives fédérales et provinciales.

Au contraire, ce que propose le fédéral, c'est une structure qui centralise totalement l'exercice réglementaire, ce qui est tout à fait inacceptable pour Québec.

Dix heures de discussions n'ont pas ébranlé Wells

Le débat sur la motion visant à retirer l'appui de Terre-Neuve à l'entente constitutionnelle commence dès aujourd'hui à St. John's

PC
CORNER BROOK, T.-N.

Le premier ministre Clyde Wells, de Terre-Neuve, a fait savoir hier qu'il n'a nullement modifié sa position, après avoir discuté pendant 10 heures de l'Accord du lac Meech avec ses homologues des autres provinces de l'Atlantique, au cours d'une réunion de deux jours.

En fait, a signalé M. Wells en conférence de presse, il est probable que le débat sur la motion pour rescinder l'appui de Terre-Neuve à l'entente constitutionnelle commence dès aujourd'hui, à l'Assemblée législative, et que le vote soit pris dans quatre ou cinq jours.

« Ce fut peut-être une erreur de notre part d'avoir retardé ce débat si longtemps, rendant ainsi plus difficile aux gens leur compréhension définitive de la position de Terre-Neuve », a déclaré M. Wells.

« C'est en vain, a-t-il reconnu, que les premiers ministres des trois autres provinces ont essayé de le faire changer d'idée. Il s'agit de MM. Frank McKenna (Nouveau-Brunswick), John Buchanan (Nouvelle-Écosse) et Joe Ghiz (Île-du-Prince-Édouard).

Nouveau-Brunswick

M. McKenna n'a pas encore ratifié l'Accord du lac Meech, mais il a présenté la semaine dernière une proposition complémentaire

qui, si elle gagne un appui suffisant, provoquera l'adhésion du Nouveau-Brunswick à l'entente elle-même.

M. McKenna a noté, hier, que des progrès ont été réalisés, mais il a comparé la solution de l'impasse au fait de manger un éléphant: il faut prendre une bouchée à la fois.

« Nous arrivons à la partie la plus difficile de l'éléphant, a-t-il

dit. Il faut mesurer aux pouces, maintenant, les progrès accomplis. »

« Ce fut un long et difficile périple, au cours de ces deux années et demie passées, et je trouve personnellement stimulant les bonnes conversations des deux derniers jours. »

Pour M. McKenna, le vote pour rescinder l'appui de Terre-Neuve est beaucoup plus symbolique

qu'autre chose et il ne faut pas le prendre personnellement.

« Le premier ministre (Clyde Wells), a noté M. McKenna, est pleinement au courant de la situation dans laquelle nous nous trouvons et je ne trouve pas productif pour le débat, comme depuis le début, de parler des conséquences. »

« Cela susciterait un sens de menace ou de chantage, qui ne peut pas du tout aider au débat. »



MM Frank McKenna, John Buchanan, Joe Ghiz et Clyde Wells à Corner Brook, Terre-Neuve, hier.

PHOTOLASER PC

EN PRÊT HYPOTHÉCAIRE...
c'est tellement personnel

13% 3 ANS

LES CPG...
c'est tellement personnel

11,80% 1 AN

1 AN	11,80%
3 ANS	11 1/4%
5 ANS	11 1/8%

1/4%

DE PLUS SI VOUS AVEZ ATTEINT 60 ANS

Appellez-nous. Un de nos conseillers s'occupera de vous... personnellement

Montréal - centre-ville: (514) 844-2050 / 1-800-361-8625

Laval - bd Le Carrefour: (514) 687-7360

Sillery - ave Maguire: (418) 681-1550

Personnellement, moi... c'est la SNF

SOCIÉTÉ NATIONALE DE FIDUCIE

GRUPE MFQ

Au service des Québécois depuis plus de 70 ans

Un Québec plein de trous!

Un document du ministère québécois des Transports, rendu public hier, confirme ce dont tout le monde se doutait: le réseau routier du Québec est dans un état lamentable. Les rues du Montréal métropolitain aussi.

Pas moins de 56 p. cent des 8 500 ponts et viaducs ont une capacité trop faible, insuffisante ou critique pour supporter le passage des poids lourds, et 20 p. cent des routes ont des ornières d'au moins un centimètre. Pour ce qui est des chaussées, 40 p. cent sont inadéquates. Enfin, la congestion des ponts et autoroutes dans la région de Montréal coûte environ un milliard aux usagers en essence, temps perdu, pollution engendrée et accidents.

Piètre consolation pour les contribuables: le vieillissement des infrastructures municipales en général (réseau routier, système de drainage et d'égout) est un problème crucial pour la plupart des grandes villes nord-américaines. A un point tel que la Fédération canadienne des municipalités en a fait une de ses principales préoccupations depuis 1984, tentant depuis de sensibiliser le gouvernement fédéral.

En fait, chaque palier de gouvernement essaie de refiler la

note à l'autre. Les ministres des Transports qui se succèdent à Québec n'en finissent plus de sensibiliser leurs collègues du Trésor: pour remédier à l'état de détérioration avancée des autoroutes, il faut, disent-ils, donner un coup de barre important en matière de financement des travaux de voirie. Mais, comme l'a déclaré récemment le ministre Sam Elkas, le gouvernement n'a pas les moyens de livrer la marchandise, sauf pour ce qui est de l'entretien des routes existantes. Quoi faire?

Le ministre Elkas a laissé entrevoir des solutions possibles. Ainsi on cherche de nouvelles méthodes de financement. Pour tout développement nécessitant un bout de route nouveau, on songe à obtenir le financement auprès d'un tiers. Ce pourrait être une municipalité ou tout organisme public capable de réaliser des emprunts importants que garantirait le gouvernement en payant les intérêts sur le capital, a expliqué le ministre.

Les municipalités pourraient faire de même, en cessant de se livrer une à surenchère qu'elles ne peuvent se payer, en ouvrant à l'avance des rues, en construisant des réseaux d'aqueduc et en offrant même, quelquefois, des exemptions généreuses de taxes municipales pour quelques années, en vue d'attirer des constructeurs ou des industries dans leur territoire. Les municipalités devraient plutôt, au nom d'une saine gestion,

exiger de tout promoteur une participation financière à la construction des rues et du système d'aqueduc nécessités par leurs projets.

De même, le gouvernement songe à puiser dans la réserve de la Régie de l'assurance-automobile du Québec, qui dépase les 2,6 milliards \$, pour financer certains projets de réfection qui ont un rapport avec la sécurité routière. Encore là, il s'agit d'une décision qui serait logique. Mais ce qu'il faut d'abord et avant tout faire, c'est d'investir dans l'entretien des routes.

Comme l'a indiqué le responsable du dossier des travaux publics au sein du Comité exécutif de la ville de Montréal, Mme Jacqueline Bordeleau, dans une lettre récente à *La Presse*, si nos rues et trottoirs sont aujourd'hui dans un état aussi avancé de délabrement, c'est parce que les administrations précédentes ont négligé, pendant nombre d'années, d'investir les sommes requises dans l'entretien et la réparation du réseau.

Les gestionnaires du réseau de la santé ont compris qu'on pouvait réaliser d'importantes économies, dans le curatif, en investissant dans le préventif. Il serait temps que les responsables de la voirie comprennent qu'en matière de transport aussi, mieux vaut prévenir que guérir!

Pierre VENNAT

Tomber de Charybde en Sheila...

S'il n'en tenait qu'aux Québécois, Sheila Copps deviendrait le prochain premier ministre libéral du Canada.

Et Jean Chrétien irait partager avec Pierre Trudeau sa déception devant l'évanouissement d'un beau rêve: celui d'un Canada bilingue où le Québec aurait définitivement été remis à sa place.

Brian Mulroney, lui, relégué au rang de chef de l'opposition, pourrait toujours se recycler dans les relations fédérales-provinciales où il jouit d'une incontestable crédibilité.

Quant à Paul Martin, il demeurerait dans les limbes de la politique dont beaucoup de Québécois semblent croire qu'il n'est jamais sorti.

C'est en tout cas ce qui ressort, à première vue, du récent sondage CROP dont les résultats sont publiés aujourd'hui.

Ils indiquent une victoire spectaculaire de la députée de Hamilton-Est dans ce concours de popularité où la rigueur intellectuelle et la cohérence idéologique semblent céder le pas aux émotions profondes et aux impressions de surface.

Comment, autrement, expliquer qu'un Québécois sur deux — alors que la majorité se déclare souverainiste — se dise prêt à voter pour le Parti libéral fédéral dont on ne connaît pas encore le nom du prochain chef?

Surtout que, dans l'hypothèse d'une victoire probable de Jean Chrétien, Brian Mulroney conserve une position enviable comme meilleur éventuel premier ministre, interlocuteur le plus compréhensif du Québec et plus efficace rassembleur de tous les Canadiens! En plus de pouvoir compter sur une nette avance comme le plus apte à traiter avec Robert Bourassa et sur l'adhésion de 43 pour cent des Québécois, contre 33, à l'accord constitutionnel du lac Meech dont il s'est fait l'instigateur.

A quoi, par ailleurs, sinon aux sentiments spontanés, attribuer la nette avance de Sheila Copps sur Jean Chrétien? Manifestement celle-ci a atteint l'objectif qu'elle s'était fixé de «toucher le cœur des Québécois». Mais au point de faire oublier qu'à plusieurs égards sa vision du Canada est plus centralisatrice que celle de Jean Chrétien? Que, si elle appuie le Lac Meech, elle souhaite également l'abolition de la clause «nonobstant» autrement plus importante pour le Québec qu'un nébuleux statut de société distincte?

Au fond, la grande leçon de ce sondage, c'est que les Québécois ont déjà rejeté massivement l'héritage de Pierre Trudeau. Et pour éviter d'avoir affaire à son héritier, ils sont prêts à tomber de Charybde en... Sheila!

Pierre GRAVEL



(Droits réservés)

Désarmement: le revers de la médaille

Malgré l'augmentation des dépenses militaires un peu partout, le virage du désarmement a été pris. Soviétiques et Américains ont déjà détruit des missiles et il est possible qu'un accord entre l'OTAN et le Pacte de Varsovie prévienne bientôt la destruction de chars, de véhicules blindés, de pièces d'artillerie, d'avions et d'hélicoptères. La baisse de la tension politique entre l'Est et l'Ouest pourrait bientôt affecter les arsenaux.

Du point de vue économique, c'est un coup qui est difficile à encaisser pour certaines industries. General Dynamics, par exemple, a fait un gros investissement pour développer un nouveau char de combat. Or, il semble que l'armée américaine n'achètera pas le nombre de chars que l'on pouvait prévoir il y a deux ou trois ans. La compagnie cherche donc d'autres clients mais n'en trouve pas en Europe, où les gouvernements suivent l'exemple donné par les deux Grands. Au moins un client s'est présenté: l'Égypte, qui voudrait en acheter 555.

Le désarmement Est-Ouest semble mener vers une surenchère entre fabricants d'armes pour les marchés du tiers monde, notamment le Moyen-Orient et le sous-continent indien. Les gouvernements aussi deviennent des fournisseurs importants. Le président Bush a déclaré que la sécurité des États-Unis pourrait être renforcée par la vente de matériel à des pays amis.

On estime que ces ventes du gouvernement américain pourraient atteindre une dizaine de milliards de dollars cette année. Le problème n'est toutefois pas limité à l'achat de matériel sophistiqué par des pays riches comme la Corée et l'Arabie Saoudite. Il y a abondance d'armes plus modestes, même pour les pays très pauvres qui ont un compte à régler avec un voisin.

L'Union soviétique est sous une pression économique encore plus forte que les États-Unis pour vendre des armes à l'étranger. La production militaire représente presque 20 pour cent du produit national, contre moins de 10 pour cent en Occident. Le coût de conversion de l'industrie et l'amortissement des investissements passés seront proportionnellement plus lourds. Moscou semble prêt à vendre des armes à l'étranger sans regarder de trop près la couleur politique de l'acheteur.

Le résultat fâcheux du désarmement pourrait donc être le surarmement de pays du tiers monde qui, contrairement aux pays développés, se sont récemment montrés susceptibles de se faire la guerre. Les grandes puissances, qui achètent ou confisquent des revolvers et des fusils de chasse à Panama et en Lituanie, devraient s'efforcer de mettre fin à ce commerce qui pourrait les entraîner contre leur gré dans des conflits régionaux.

Frédéric WAGNIÈRE

Au sujet de deux déclarations de M. Trudeau qui ont fait les manchettes

MARCEL ADAM

Lors du lancement de son livre, la semaine dernière, l'ex-premier ministre a dit au moins deux choses qui méritent d'être relevées et commentées.

La première, celle qui a particulièrement étonné, est celle où il a dit que ce ne serait pas dramatique si le Québec devenait éventuellement indépendant.

Je veux bien que M. Trudeau ne trouve pas motif à se pendre dans son grenier, ni même à quitter le Québec si cela se produisait. Mais accepter avec une apparente placidité qui confine à l'indifférence une éventualité qui semblait lui faire horreur, il n'y a pas si longtemps, voilà qui laisse perplexe.

N'est-ce pas le même homme qui, il y a une dizaine d'années, disait que ce serait un «crime contre l'humanité» que de briser le pays par la sécession du Québec? D'ailleurs, n'est-il pas sorti de sa retraite pour tirer à boulets rouges sur cet accord lacustre en lequel il voyait un danger mortel pour la fédération canadienne?

S'il a bien dit ce que les médias lui ont fait dire, qu'est-ce qui a pu l'induire à accepter

cette idée avec une apparente résignation?

En est-il venu à la conclusion que les forces centrifuges sont devenues irrésistibles au Québec et qu'à moins d'un miracle celui-ci continuera de cheminer vers l'indépendance politique?

Il est surprenant que celui qui a fait de la préservation de la fédération canadienne l'oeuvre de sa vie, banalise aujourd'hui ce qu'hier il assimilait en quelque sorte à un impardonnable péché contre l'esprit.

Ce propos qu'on lui attribue trahit-il ou traduit-il son véritable sentiment?

Je ne crois pas que M. Trudeau envisage avec autant de sang-froid une éventualité qui consommerait la ruine de l'oeuvre de sa vie. Je ne crois pas non plus qu'il ait lancé la serviette puisque plusieurs fois, dans les entrevues télévisées, il s'est dit confiant que les Québécois épouseront sa conception du Canada s'il se trouvait quelqu'un pour la leur proposer.

S'il semble se faire à l'idée que le Québec puisse être un jour souverain, M. Trudeau ne s'habitue pas à l'indécision, lui qui voudrait que le Québec finisse par se brancher une fois pour toutes.

Ce qui m'amène à cette autre déclaration qui a retenu l'attention où il a dit que l'incertitude continuera au Canada aussi longtemps que les Québécois n'auront pas la

chance de dire clairement s'ils veulent ou non l'indépendance. Ce qui ne sera décidé, selon lui, que par la tenue d'un autre référendum où les Québécois répondront à une question claire.

Le Québec ne peut en effet continuer à donner l'image d'une société ambivalente, incapable de se décider, de faire un choix clair pour le Canada ou pour la souveraineté.

Un référendum? Soit. Il ne manquera pas de défenseurs de la thèse de l'indépendance. Mais qui défendrait celle du fédéralisme classique du genre de celui qu'il préconise?

Tenir un tel référendum après l'échec de l'Accord Meech, ce serait pratiquement offrir la victoire sur un plateau d'argent au camp proposant la rupture du lien fédéral. Puisqu'il serait pratiquement impossible de former un groupe sérieux, dirigé par une personnalité crédible, pour proposer la thèse de la continuité fédérale.

Supposons que puisse être formé un camp fédéraliste. Que proposerait-il aux Québécois? Le statu quo ou un fédéralisme renouvelé?

Le fédéralisme renouvelé serait-il plus vendable que le statu quo aux Québécois qui ont connaissance de ce qui s'est passé en 1980?

Pour une grande proportion de ceux qui ont combattu activement pour le camp du non, lors du référendum,

la promesse solennelle de renouvellement de la Constitution, faite par M. Trudeau en son nom aussi bien qu'en celui de son gouvernement et des leaders politiques du Canada anglais, n'a pas été tenue. Ils se sont littéralement sentis trompés dans leur attente par la réforme de 1980-81.

Or pour tous ces gens l'Accord Meech se veut non seulement un acte remédiateur de ce qui a été considéré comme un affront fait au Québec à cette occasion, mais aussi comme l'acquiescement tardif de la promesse référendaire faite aux Québécois, à qui on avait fait miroiter une réforme différente de celle que s'est fait imposer leur gouvernement.

C'est bien beau de prétendre que le Québec n'a pas été exclu de cet accord, puisqu'il était appuyé par une majorité de ses représentants élus aux deux ordres de gouvernement.

Mais ce n'est pas cette argutie comptable qui compte, c'est le fait que la majorité de l'Assemblée nationale (députés souverainistes et fédéralistes confondus) ait dénoncé cette réforme comme illégitime et contraire aux engagements référendaires.

Voilà pourquoi il me semble illusoire de penser qu'en tenant un référendum comme l'aimerait M. Trudeau, sa thèse aurait actuellement une chance sérieuse de l'emporter.

Gil Rémillard: « Meech complète le rapatriement de 1982 et répare l'injustice infligée alors au Québec »

Nous reproduisons in extenso le discours qu'a prononcé mercredi dernier, à l'Assemblée nationale, le ministre de la Justice, procureur général et ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, M. Gil Rémillard.

La motion dont nous continuons de débattre aujourd'hui déplore avec raison le sentiment antifrancophone qui se manifeste de plus en plus dans certains milieux au Canada. Qu'on songe à ces villes qui se déclarent unilingues anglophones, à ces individus qui piétinent ou brûlent le drapeau du Québec ou encore à ces groupes extrémistes qui n'hésitent pas à dire qu'ils pourraient avoir recours aux armes pour contrer le bilinguisme. Voilà autant d'expressions significatives de la crise d'intolérance que vit présentement le Canada.

Il n'y a pas que le bilinguisme qui fasse les frais de cette intolérance. Les minorités visibles et les immigrants sont, de plus en plus eux aussi, pris à partie par les mêmes milieux. Les sentiments de xénophobie et de bigoterie qu'on croyait, il n'y a pas si longtemps, enterrés à jamais au Canada, refont dangereusement surface. Mais pourquoi en sommes-nous rendus là?

Il serait faux de prétendre que le débat entourant l'Accord du lac Meech n'y est pour rien. Toutes ces faussetés qu'on dit à son sujet, en particulier à l'endroit du Québec comme société distincte, y sont certainement pour quelque chose.

Il faut ajouter aussi la démagogie venant, entre autres, de certains membres de cette assemblée concernant la loi 178 sur l'affichage et l'utilisation de la « clause nonobstant ».

Récemment, lors de mon dernier voyage dans l'Ouest canadien, beaucoup de gens m'ont demandé comment le Québec avait pu utiliser la clause nonobstant alors que l'Accord du lac Meech n'était pas encore adopté. Ils étaient très surpris lorsque je leur ai indiqué que la « clause nonobstant » se trouvait dans la Constitution de 1982 et qu'elle avait été exigée par les provinces de l'Ouest, le Manitoba en tête.

De fait, Monsieur le Président, le Canada paie aujourd'hui le prix de ce compromis bâclé en cette fameuse nuit du 4 au 5 novembre 1981. L'intolérance que l'on voit de plus en plus partout en ce pays est en quelque sorte le rصاص du rapatriement de 1982. Pour vraiment

Le Canada paie aujourd'hui le prix de la fameuse « nuit des longs couteaux »

comprendre ce que nous vivons présentement, il est bon de se rappeler comment il s'est fait.

Le rapatriement de 1982

Le 17 avril 1982 demeurera certainement l'une des dates les plus importantes dans l'histoire du Canada. Ce jour-là, le Canada Bill voté quelques jours auparavant par le Parlement du Royaume-Uni était proclamé à Ottawa par Elizabeth II, reine du Canada, par grands vents, à l'ombre de la Tour de la Paix.

Le Canada rompait enfin son dernier lien colonial avec le Parlement du Royaume-Uni en rapatriant sa Constitution. Le premier ministre, M. Pierre Elliott Trudeau, et son ministre de la Justice, M. Jean Chrétien, entrèrent ainsi dans l'histoire du Canada aux côtés des neuf premiers ministres des provinces signataires. Pour le Québec, l'histoire était différente! Ce rapatriement s'était fait sans lui.

Il a été négocié dans la nuit du 4 au 5 novembre 1981, lors de la conférence constitutionnelle de la « dernière chance ». Alors que cette conférence semble condamnée à un autre échec, les négociations se poursuivent tout au long de la nuit dans les suites des provinces. La délégation québécoise, dirigée par René Lévesque, s'est retirée à son hôtel de Hull. Le premier ministre de l'Ontario, M. William Davis, joue le rôle d'intermédiaire entre les sept provinces et le gouvernement fédéral. Cependant, personne ne prévient le premier ministre Lévesque pour l'inviter à prendre part à ces dernières tractations.

Les discussions sont très difficiles. Les provinces tiennent à leur formule d'amendement avec droit de retrait, comme le premier ministre Trudeau tient à sa Charte des droits. Le premier ministre de Terre-Neuve, M. Brian Peckford, suggère de revenir au compromis préparé par les ministres Roy Romanow de la Saskatchewan et Roy McMurtry de l'Ontario, chez Jean Chrétien le fameux soir de l'avis de la Cour suprême, le 28 septembre 1981, qui avait confirmé que le rapatriement était légal mais illégitime. Cette fois cependant, on va plus loin. Romanow propose que les provinces, en guise de compromis, renoncent à la compen-

sation financière lorsqu'une province choisit de se retirer d'un amendement constitutionnel. Les provinces l'acceptent d'autant plus facilement que leur formule originale d'amendement n'en prévoyait pas. En contrepartie, les provinces exigent que la Charte comprenne une « clause nonobstant » pour permettre à une province de se soustraire à son application. Vers 1 h le 5 novembre au matin, William Davis téléphone à Pierre Trudeau pour lui proposer ce compromis: la clause nonobstant et une formule d'amendement avec droit de retrait en échange de la Charte des droits.

Après une discussion ardue où M. Davis menace M. Trudeau de le laisser tomber, ce dernier accepte ce qui paraissait impossible quelques jours auparavant: la formule d'amendement pour les provinces avec droit de retrait, mais sans compensation financière et une clause nonobstant dans la Charte. Cependant, cette clause ne devait pas s'appliquer à l'ensemble des droits et libertés, mais être restreinte aux droits et libertés fondamentales de l'article 2, aux droits juridiques des articles 7 à 14 et aux droits à l'égalité de l'article 15.

De son côté, M. Peter Lougheed communique avec le premier ministre Lyon à Winnipeg. Ce dernier est rentré au Manitoba pour mener sa campagne électorale. Toutefois, personne ne communique avec René Lévesque. Aussi, au petit déjeuner, le premier ministre québécois ignore-t-il tout du compromis survenu dans la nuit.

À la reprise des travaux de la conférence, le premier ministre Peckford fait la première déclaration. Il lit un document proposant une entente en cinq points. En fait, il s'agit de l'accord intervenu la nuit précédente. René Lévesque et Claude Morin réalisent alors qu'on les a bernés de magistrale façon.

Aucun gouvernement québécois, peu importe son allégeance politique, n'aurait pu accepter ce rapatriement. L'argument qu'il n'y avait rien à faire parce que le gouvernement québécois était souverainiste ne tient pas. René Lévesque dirigeait un gouvernement légitime qui avait reçu de l'Assemblée nationale, le 2 octobre 1981, un mandat clair pour s'opposer à tout rapatriement unilatéral par Ottawa.

Les 73 députés libéraux fédéraux du Québec qui ont pu voter en faveur du rapatriement ne représentent pas une caution pour des amendements constitutionnels qui touchaient aussi directement et profondément les compétences provinciales.

Il est dommage que la fin du dernier lien colonial avec la Grande-Bretagne et le deuxième compromis fédératif de l'histoire canadienne se soient réalisés de cette façon. Dans son discours, le 17 avril 1982, la reine se départit de sa retenue habituelle en déplorant l'absence du Québec de ce rapatriement. L'une des études les plus complètes sur le rapatriement de la Constitution a été publiée sous la direction des professeurs Banting et Simeon. Le titre de l'ouvrage est fort significatif: *And No One Cheered*.⁽¹⁾

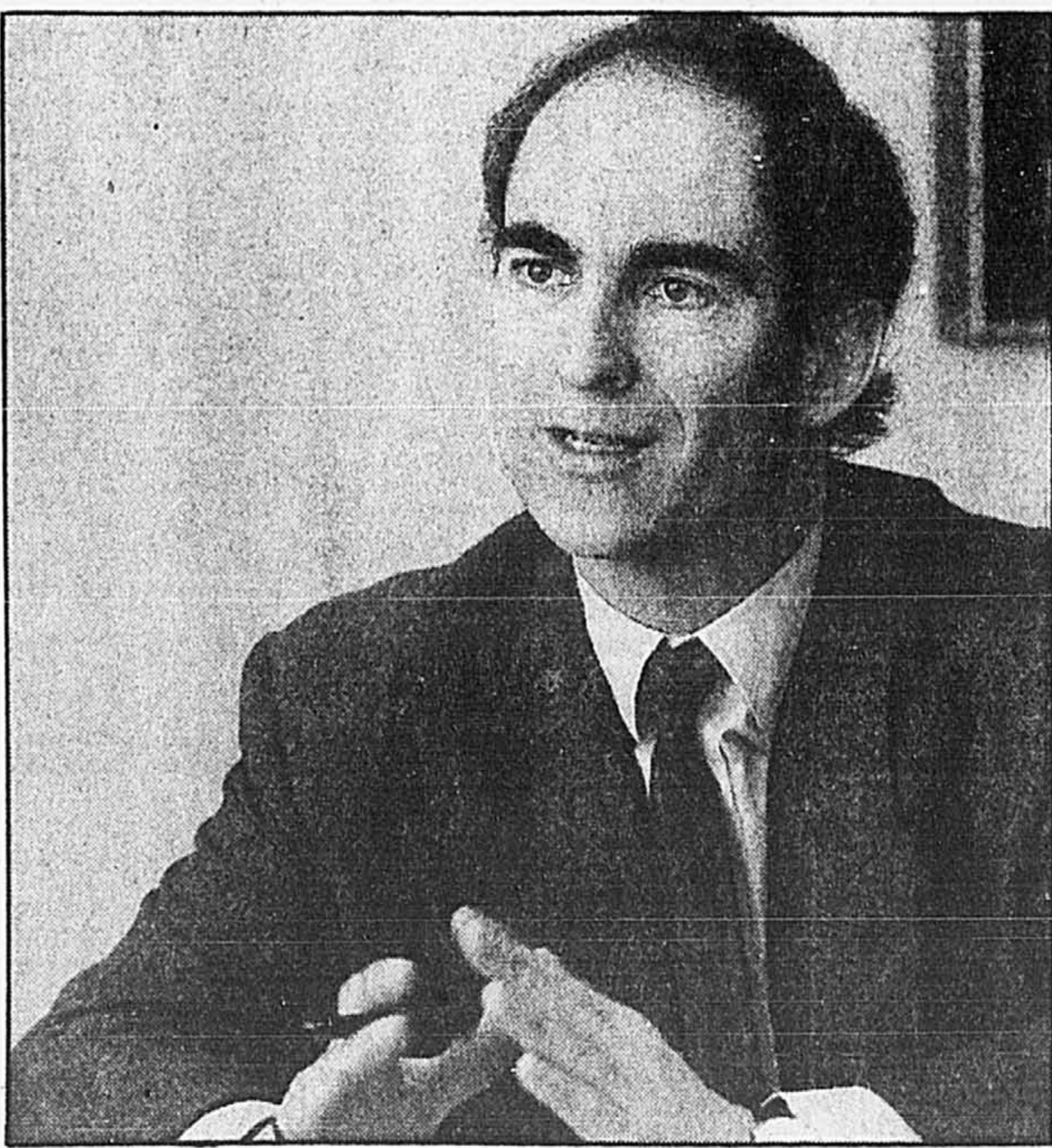
En effet, personne n'a applaudi. Tout d'abord, on avait insulté le gouvernement québécois comme jamais un gouvernement provincial ne l'avait été dans toute l'histoire de ce pays. De plus, on venait de camoufler aux yeux des Canadiens, sous le couvert d'une Charte des droits et libertés, les changements les plus significatifs jamais apportés au fédéralisme canadien.

Pas une seule commission parlementaire provinciale n'a été tenue pour discuter l'accord. Seule l'Assemblée nationale du Québec s'est prononcée sur le rapatriement en le dénonçant. Pourtant, par ce rapatriement, on incluait pour la première fois dans la Constitution canadienne une Charte des droits et libertés comportant le bilinguisme, le multiculturalisme et les droits des autochtones de même qu'une formule d'amendement basée sur la possibilité d'un statut particulier pour les provinces. S'ajoutèrent à cela le principe de la pérennité ainsi que des transferts importants de juridiction aux provinces en matière de richesses naturelles et de commerce.

Ce 17 avril 1982, peu de Canadiens ont réalisé que non seulement on mettait fin au dernier lien colonial avec Londres, mais qu'on changeait fondamentalement l'orientation qu'on avait jusqu'alors donnée au fédéralisme canadien.

Pierre Trudeau a raison d'écrire dans son livre *Les années Trudeau*: « J'ai dirigé l'unique gouvernement depuis le début de la Confédération qui ait cédé aux provinces des pouvoirs législatifs qui appartenaient au gouvernement fédéral [l'article 92-A adopté par la loi constitutionnelle de 1982] ». Monsieur Trudeau aurait pu ajouter aussi qu'il a été le premier chef de gouvernement canadien à accepter la possibilité d'un statut particulier pour les provinces.

En effet, en acquiesçant à une formule d'amendement basée sur le droit de retrait, M. Trudeau faisait au petit matin de ce 5 novembre 1981, la concession aux provinces la plus lourde de conséquences jamais acceptée par un premier ministre fédéral. Chaque province au fil des ans et des amendements pourra avoir son propre statut constitu-



Gil Rémillard

tionnel. Prenons l'exemple de la Charte. Si on voulait y inclure le droit de propriété comme le propose la Colombie-Britannique, il faudrait l'assentiment de sept provinces totalisant au moins 50% de la population de toutes les provinces ainsi que du Parlement du Canada. Ainsi trois provinces pourraient-elles décider de ne pas être liées par un tel amendement. Conséquemment, le droit de propriété serait garanti dans sept provinces alors que dans trois autres il ne le serait pas.

On peut faire le même exercice pour la plupart des droits et libertés inscrits dans la Charte et pour tout autre amendement qui serait « dérogoratoire à la compétence législative, aux droits de propriété ou à tout autre droit ou privilège d'une législature » (art. 38 (2) de la Loi constitutionnelle de 1982). Il s'agit là de la reconnaissance du fédéralisme asymétrique proposé, entre autres, par la Commission Pépin-Robarts en 1979.

A ce titre, le bilan des propositions de M. Trudeau apparaît éloquent: limites au pouvoir fédéral de dépenser par un droit de retrait avec compensation financière pour les provinces (1969-1979); nomination des juges de la Cour suprême avec participation directe des provinces (formule de Victoria 1971); conférence fédérale-provinciale annuelle obligatoire (formule de Victoria 1971); sénateurs nommés pour moitié par les provinces (bill C-60, 1978); entente Cullen-Couture sur la compétence du Québec en matière d'immigration (1978); reconnaissance d'un statut particulier pour les provinces incluse dans la formule d'amendement (1982); clause nonobstant, permettant aux provinces de limiter la portée de la Charte (1982); reconnaissance du Québec comme société distincte (1980). Voilà autant d'exemples qui nous permettent de dire que malgré son discours très centralisateur, M. Trudeau a probablement été, dans les faits, l'un des premiers ministres canadiens les plus décentralisateurs.

En répondant favorablement aux conditions de chacune des neuf provinces, lors de cette nuit du 4 au 5 novembre 1981, et surtout en acceptant le principe du statut particulier et la clau-

Pierre Trudeau, un premier ministre décentralisateur... quel qu'on en dise

se nonobstant, M. Trudeau a complètement pris de court le gouvernement péquiste. Aussi paradoxal que cela puisse paraître, c'est l'ampleur des concessions faites par M. Trudeau qui a perdu le Québec cette nuit de novembre 1981. René Lévesque et Claude Morin croyaient pouvoir dormir en paix puisqu'ils pensaient que jamais M. Trudeau n'accepterait des conditions qu'il avait combattues toute sa vie.

La complexité du sujet, le manque de discussion publique et le désir de tourner la page au plus vite font que peu de Canadiens ont pu réaliser l'ampleur de ce compromis tramé dans le secret d'une profonde nuit au bord d'un canal du nom de Rideau. Depuis lors, le Canada n'a jamais paru aussi divisé.

L'une des composantes principales du Canada, le Québec, est toujours à l'écart de la famille constitutionnelle. Alors que le rapatriement a répondu aux conditions de toutes les autres provinces, le Québec est demeuré isolé et dépourvu de ses droits historiques les plus précieux, come son droit de veto.

L'accord du lac Meech complète le rapatriement de 1982 et répare l'injustice infligée alors au Québec. Il permet à M. Trudeau de remplir sa promesse référendaire quand il déclara aux Québécois le 16 mai 1980 au Centre Paul-Sauvé: « Si la réponse à la question référendaire est non, nous avons tous dit que ce non sera interprété comme un mandat pour changer la Constitution, pour renouveler le fédéralisme. »

Si ce complément au rapatriement ne pouvait être apporté par l'acceptation des cinq conditions les plus raisonnables jamais demandées par un gouvernement québécois, il paraît évident que le Québec devra réévaluer le système fé-

Québec ne saurait se départir de la clause nonobstant

déral pour le situer dans cette nouvelle perspective.

Comme M. Trudeau le concède, il a déjà offert chacune des conditions du Québec, sous une forme ou une autre, entre 1969 et 1984.

Là n'est donc pas le grand motif de son opposition à l'Accord du lac Meech. Il faut chercher plutôt du côté de la clause nonobstant. Comme il l'écrit lui-même dans son livre: « Le malheur voulut qu'au cours de ces futures négociations, lorsqu'elles eurent lieu au lac Meech en avril 1987, on fit d'énormes concessions aux provinces mais sans exiger en retour l'abolition de la clause dérogoratoire ». Est-ce à dire que l'Accord du lac Meech aurait été acceptable à M. Trudeau si ce qu'il considère comme son erreur avait été réparé par M. Mulroney en exigeant des provinces l'abolition de la clause nonobstant? On peut le croire, si on se réfère à ce qu'il écrit dans ce même livre: « J'ai donc accepté cette clause la mort dans l'âme et en exhortant qui voulait l'entendre de faire pression sur les provinces pour que nous puissions nous en débarrasser lors de négociations futures ».⁽⁴⁾

Cependant, l'argument est difficilement acceptable lorsque l'on sait que le 21 décembre 1981 M. Trudeau s'engageait par lettre envers l'archevêque de Toronto, le cardinal Carter, à utiliser cette clause nonobstant «... si un tribunal venait à décider que les articles 7 ou 15 (de la Charte) créent un droit à l'avortement sur demande ». Ces propos sont d'ailleurs corroborés par les déclarations favorables de M. Trudeau sur la clause nonobstant qui furent prononcées devant la Chambre des communes le 27 novembre 1981: « S'il arrivait que le juge conclue, au contraire, que cette Charte affecte en quelque sorte certaines dispositions du Code criminel, nous gardons, en vertu de la clause nonobstant, le droit de dire: nonobstant ce jugement, nonobstant la Charte des droits telle qu'interprétée par ce juge, la Chambre légifère de telle façon sur la question de l'avortement ».⁽⁵⁾

M. Trudeau a été un premier ministre marquant dans l'histoire du Canada. Il a su, par sa détermination et son sens politique, donner à ce pays, sur plusieurs plans, l'élan dont il avait besoin pour devenir un grand État. À la fois homme d'action, de principe et de paradoxe, M. Pierre Elliott Trudeau a laissé un héritage constitutionnel inachevé que l'Accord du lac Meech complète pour assurer à notre pays un solide avenir d'unité et de prospérité. Son opposi-

tion à cet accord est fidèle au discours qu'il a toujours tenu, mais en contradiction directe avec les décisions constitutionnelles qu'il a prises pendant les seize années où il a été premier ministre du pays, en particulier cette nuit de novembre 1981.

Revenons maintenant à la clause nonobstant qui, et je l'ai dit à plusieurs

Les anglophones du Québec, la minorité la mieux traitée partout au Canada

reprises, n'a aucune relation avec l'entente du lac Meech. Pour le Québec, la clause nonobstant représente une soupape de sûreté dont il ne peut se départir, parce qu'elle constitue un instrument essentiel dans la protection, entre autres, de sa sécurité culturelle.

Il importe de rappeler la réelle portée de la clause nonobstant: l'application du principe de la souveraineté parlementaire pour juger de la nécessité de faire prévaloir les valeurs de la collectivité sur les droits individuels.

C'est ce que l'Assemblée nationale a fait en décembre 1988 en votant la loi 178 sur l'affichage tout en y incluant une clause nonobstant. On doit reconnaître qu'une telle décision, prise sans gaité de cœur par le gouvernement, comporte des conséquences politiques. Néanmoins, c'est en toute légitimité que le gouvernement a utilisé la clause nonobstant, soucieux qu'il était de respecter le bien commun qui se trouve au fondement même de la société québécoise: vivre en français dans le respect de notre minorité anglophone qui est l'une des mieux traitées au monde.

Comme l'a dit monsieur Ryan lors de son intervention mercredi dernier, « le Québec est foncièrement tolérant et patient ».⁽⁶⁾ Notre propre situation nous a conduit naturellement à apprécier et à comprendre ce que vivent les minorités francophones dans le reste du Canada, ce qu'éprouve notre propre minorité anglophone. Que celle-ci soit la mieux traitée des minorités canadiennes, nul ne le conteste. M. Trudeau a lui-même écrit dans son livre, *Le fédéralisme et la société canadienne-française*: « Sur le plan de la langue et de l'éducation, les Canadiens français des autres provinces ne jouissent pas de droits comparables à ceux des Canadiens anglais du Québec ».⁽⁷⁾

Mais au lieu de se glorifier à répéter cette évidence, on doit veiller à ce que notre minorité continue d'être traitée avec justice et équité. Elle n'a pas à payer pour l'intolérance dont sont victimes les minorités francophones dans le reste du Canada. La minorité anglophone fait partie de l'histoire du Québec et en est une précieuse composante.

Le Québec n'a aucune leçon à recevoir du reste du Canada quant au traitement qu'il réserve à sa minorité. En voici d'ailleurs des exemples éloquentes: adoption de la loi 142 sur les services de santé et sociaux dans la langue de la communauté anglophone; clause de la dualité canadienne inscrite dans l'Accord du lac Meech; annonce le 13 mars dernier, par le président du Conseil du Trésor, M. Daniel Johnson, de la création d'un comité consultatif qui aura pour mandat de proposer des mesures visant à accroître la proportion d'anglophones dans la fonction publique du Québec; discussions sur un véritable code des droits de nos minorités après la ratification de l'Accord du lac Meech.

1.- Keith Banting et Richard Simeon (eds.), *And No One Cheered, Federalism, Democracy and the Constitution Act*, Methuen, Toronto, 1983.

2.- Pierre Elliott Trudeau et Tom Axworthy (dir.), *Les années Trudeau*, Éditions du Jour, Montréal, 1990, p. 384.

3.- Ibid., p. 396.

4.- Ibid., p. 396.

5.- *Débats de la Chambre des communes*, Vol. XII, 27 novembre 1981, p. 13438.

6.- *Journal des débats*, Vol. 31, No 17, 14 mars 1990, p. 1080.

7.- Pierre Elliott Trudeau, *Le fédéralisme et la société canadienne-française*, Éditions Hurtubise HMH, Montréal, 1967, p. 11.

La chronique de
Lysiane Gagnon
reprendra mardi
prochain.

3 000 employés d'Hydro-Québec manifestent à Québec

«Il devrait se passer quelque chose dans ce dossier-là d'ici à la fin de la semaine», selon un porte-parole du ministère du Travail

MICHEL VENNE
de la Presse Canadienne
QUÉBEC



Quelque 3 000 employés syndiqués d'Hydro-Québec ont envahi la colline parlementaire, hier.

■ Quelque 3 000 employés d'Hydro-Québec ont investi la colline parlementaire à Québec, hier, pour démontrer leur unité pendant que les négociations intensives pour le renouvellement de leur convention collective se poursuivaient à Montréal en présence du conciliateur.

Les syndiqués venaient de toutes les régions du Québec, y compris de la Baie James et de Manicouagan. Une centaine d'autocars avaient été mobilisés pour leur transport dans la capitale.

En négociation depuis 16 mois, les techniciens, employés de métiers et de bureau de la société d'État avaient choisi de se regrouper à Québec la veille de la commission parlementaire qui doit étudier à compter d'aujourd'hui la demande de hausse tarifaire d'Hydro-Québec.

«Hydro doit se mettre en tête que c'est avec nous autres qu'ils vont faire des choses dans l'avenir», a dit le secrétaire du syndicat des employés de métier, M. Pierre Froment. Il s'adressait aux manifestants frigorifiés sous le vent scandant des «Jusqu'au bout» convainquants, entrecoupés de quelques messages grossiers à l'intention de leurs patrons.

M. Froment a soutenu devant la presse qu'il entretenait l'espoir d'un règlement négocié. Mais il a prévenu que tant que ce ne serait pas le cas, les syndiqués poursuivraient indéfiniment leur mouvement de grèves rotatives déclenché il y a cinq mois.

Les négociations continuent
Pendant ce temps, les négociations intensives se poursuivaient à Montréal entre les parties en présence du conciliateur, M. Normand Gauthier.

Ce dernier avait été mandaté le 7 mars dernier par le ministre du Travail Yves Séguin pour trouver un terrain d'entente entre Hydro-Québec et ses employés. Son mandat de 15 jours avait été reconduit jeudi dernier.

Des discussions ont eu lieu durant toute la fin de semaine, a indiqué le porte-parole patronale, Mme Francine Charest, au cours d'un entretien téléphonique.

«La négociation continue jour et nuit, dit-elle. Ça avance, c'est complexe, a-t-elle ajouté, mais le conciliateur est toujours maître du jeu aux tables.»

Le porte-parole du ministre Séguin, M. Carol Mathieu, affichait pour sa part un certain optimisme. «Ca ne saurait être très long, dit-il. D'ici à la fin de la semaine, il devrait se passer quelque chose dans ce dossier-là.»

Les 14 000 techniciens, employés de bureau et de métier, affiliés au Syndicat canadien de la

fonction publique (SCFP), sont sans contrat de travail depuis le 18 décembre 1988.

Les syndiqués demandent des augmentations de salaire de l'ordre de 6 pour cent pour chacune des trois années de la convention et la création de 1900 nouveaux postes permanents (ils en réclamaient 2 400 au début de la né-

gociation). Ils veulent enfin qu'Hydro-Québec restreigne le recours à la sous-traitance.

La société d'État offre de son côté des hausses salariales de l'ordre de 4 pour cent pour tous, assorties de montants forfaitaires calculés au pourcentage du salaire pour chacun des trois groupes d'employés.

Le tunnel sous le Saint-Laurent d'Hydro-Québec à Grondines est prêt pour l'opération bétonnage

RICHARD FORTIN

■ Une taupie de 75 mètres de longueur et pesant 95 tonnes, signalée en septembre dernier à Lotbinière près de Québec, a montré le bout de son nez vers 10h30 hier aux Grondines, sur l'autre rive du Saint-Laurent. Le gigantesque fouilleur a complété le creusage du tunnel sous-fluvial de 4 km dans lequel Hydro-Québec installera six câbles de 450 000 volts qui alimenteront en électricité la rive sud et les États de la Nouvelle-Angleterre.

Le tunnelier, qui a progressé de 27 mètres par jour en moyenne, a déplacé quelque 57 000 mètres cube de roc. La phase 1 des travaux, comprenant le creusage et le bétonnage du tunnel de même que la construction de deux bâti-

ments d'accès, a été octroyée il y a un an à la compagnie italienne G. Torno Québec Inc. Elle coûtera 25 millions \$.

Quand il sera fonctionnel, le tunnel destiné à faire passer sous le fleuve la ligne Radisson-Nicolet-Des Cantons, aura coûté 128 millions \$.

L'échéancier prévoit la fin des travaux de bétonnage pour le 31 janvier 1991, et la mise sous tension des câbles en février 92. Jusqu'en 1993, les lignes aériennes et souterraines fonctionneront en parallèle pour éprouver la fiabilité de la liaison sous-fluviale.

On procédera enfin, au cours de l'année 1993, au démantèlement des pylônes de la traversée aérienne dont l'esthétique douteuse a été à l'origine de la vague de protestations des riverains qui a

abouti au projet d'enfouissement des câbles. Hydro-Québec avait finalement cédé à la fronde dirigée par Mme Micheline Beauchemin, propriétaire du terrain sur laquelle la ligne devait passer.

Le percement du tunnel de 4,2 mètres de diamètre a prélevé un lourd tribut en vies humaines. Le 19 décembre dernier, deux travailleurs ont trouvé la mort et un autre a été blessé. La locomotive servant à transporter le personnel et le matériel à 40 mètres sous le fleuve a dévalé la pente de 12 degrés avant de s'écraser sur les wagons de service stationnés à 580 m du portail.

Le mécanicien-chef, Camille Arsenault, 52 ans, avait pris place à bord de l'engin. Il a été tué sur le coup quand la locomotive s'est renversée en bout de course. Son collègue Robert Massicotte, 60

Québec n'est pas en train de se faire isoler, dit Masse

Presse Canadienne
QUÉBEC

■ Le ministre fédéral des Communications Marcel Masse refuse de souscrire à la thèse de ceux qui croient que le Québec est en train de se faire isoler dans le débat autour de l'Accord du lac Meech, comme ce fut le cas en 1982 avant le rapatriement de la constitution par Pierre Trudeau.

Le ministre a été appelé à commenter le débat constitutionnel lors de son passage à Québec, hier.

« Pourquoi sommes-nous partis avec l'idée que le Québec est isolé? Tout se fait publiquement, tout est là et on essaie encore d'établir un parallèle. Le Québec était isolé la dernière fois parce que certains discutaient dans une chambre d'hôtel et d'autres étaient ailleurs. Tout ça a alors

été conclu pendant la nuit. Et lorsque M. (René) Lévesque est arrivé, il a été placé devant des «toasts» beurrés d'une façon dont il ne voulait pas les avoir le matin.

«Mais cette fois-ci, il n'y a pas de réunions de ce genre», a ajouté le ministre.

M. Masse ne veut pas davantage critiquer le premier ministre Brian Mulroney et il est d'avis qu'il faut donner une chance aux négociations de se dérouler dans les meilleures conditions.

«Il y a des étapes de négociation qui ont lieu et laissons un peu d'oxygène à ceux qui sont responsables des négociations afin qu'ils soient capables de manoeuvrer et on verra plus tard si on est satisfait ou pas», a-t-il dit.

«Pour le moment, MM. Bourassa et Mulroney et tous les autres méritent notre appui et notre aide», a ajouté M. Masse.

Explosion dans une distributrice du Globe and Mail à Québec

PC
QUÉBEC

■ La police de Québec n'est pas en mesure de préciser si l'explosion, dimanche soir, d'une distributrice à journaux du quotidien

Globe and Mail, de Toronto, est relié à la situation politique au Québec ou s'il s'agit simplement d'une blague de mauvais goût.

L'explosion s'est produite vers 22h15 dans une boîte à journaux située sur le boulevard Saint-Cyrille, près de la colline parlementaire.

Un individu aurait ouvert la boîte pour y déposer un contenant de pilules rempli de poudre explosive.

Un homme qui passait dans le secteur a entendu le bruit de la déflagration mais n'a remarqué aucun suspect dans les environs.

L'enquête est menée par l'unité des crimes contre la personne de la police de Québec. Le geste n'a pas été revendiqué et aucun suspect n'a été appréhendé. L'agent Jacques Vandal, de la police de Québec, a avoué que les enquêteurs nagent en plein mystère dans cette affaire.

La boîte a été transportée à la centrale de police de Québec. Les experts de la Sûreté du Québec ont été appelés à assister leurs collègues dans cette enquête.

Le responsable de la distribution du quotidien, à Québec, M. Jean-Claude Desrosiers, a expliqué que ses boîtes à journaux sont souvent la cible d'actes de vandalisme, particulièrement lorsqu'il y a des tensions au niveau de la langue.

Il a ajouté que c'est la première fois, à sa connaissance, qu'une bombe est placée dans une distributrice.

La semaine dernière, un individu a été pris en flagrant délit par les policiers de Sainte-Foy alors qu'il s'adonnait à du vandalisme sur une des distributrices du Globe and Mail.

Les Franco-Albertains pressent Getty

PC
EDMONTON

■ Les Franco-Albertains appellent le premier ministre Don Getty à les traiter avec la même «générosité d'esprit» que celle qu'il réclame de ses homologues des provinces à propos de la ratification de l'Accord du lac Meech.

Maintenant que les parents francophones ont obtenu leur droit de contrôler leurs écoles, l'Association canadienne-française de l'Alberta invite le gouvernement albertain à leur accorder le droit à des conseils scolaires francophones.

Les parents estiment que le contrôle des conseils scolaires leur permettrait de gérer le contenu des cours et de préserver la culture de la minorité franco-albertaine.

Le premier ministre Getty a demandé aux premiers ministres des autres provinces de ratifier l'Accord constitutionnel du lac Meech avant le délai du 23 juin, dans un esprit de générosité.

L'association, qui représente environ 60 000 Albertains d'origine francophone, souhaite une interprétation tout aussi généreuse du jugement de la Cour suprême du Canada qui a récemment établi le droit des Franco-Albertains à la gestion et aux contrôles d'établissements scolaires dans leur langue.

Le tribunal leur a aussi reconnu le droit à leurs propres conseils scolaires «là où le nombre le justifie».

La présidente de l'ACFA, Mme France Levasseur-Ouimet, a affirmé hier en conférence de presse qu'il y a 735 étudiants francophones qui fréquentent deux écoles d'Edmonton, et que c'était suffisant pour justifier la mise sur pied de conseils scolaires francophones.

Finis les tracas. Achetez une Sentra.



Un remboursement de 1000 \$ ou un financement de 8,9%*



En ce moment, la voiture la plus fiable au Canada vous est offerte avec bien des tracas en moins. 1000 \$ pour être exact! 1 000 \$ de remboursement à l'achat d'une nouvelle Sentra de Nissan. Ou si vous préférez, vous pouvez profiter d'un taux général de financement: 8,9%* sur le montant total de votre achat!

Voilà toute une offre... pour toute une voiture! Car la Sentra vient de se classer "première" au

grand sondage annuel 1990 de l'Association canadienne des automobilistes (CAA) sur la durabilité des véhicules.

Les résultats du sondage sont plus qu'éloquents: 92% des propriétaires de Sentra déclarent être très satisfaits. Et ces mêmes 92% affirment qu'ils rachèteraient la même voiture si l'occasion se représentait.

Ajoutez à cela notre superbe offre de remboursement ou de financement et la Sentra

devient un choix... évident!

Alors pourquoi attendre? C'est le temps où jamais de posséder votre Sentra et de vous débarrasser de tous vos tracas.



génial...et humain™

* Ces offres ne se combinent pas et ne peuvent être jumelées à aucune autre offre. Les taux de financement sont offerts sur approbation de crédit: 8,9% pour 24 mois, 9,9% pour 36 mois, 10,9% pour 48 mois et 11,9% pour 60 mois. Les offres de remboursement ou de financement impliquent la participation du concessionnaire et s'appliquent aux voitures en stock. Par exemple, pour un financement de 13 000 \$ durant une période de 24 mois, à un taux de 8,9% (taux de pourcentage annuel), les paiements mensuels sont de 593,91 \$ chacun. Le coût de l'emprunt est de 1 259,33 \$. Ces offres sont pour une période limitée seulement. Voyez votre concessionnaire participant pour tous les détails.

Au Tribunal

AVOCAT CONDMANÉ

Le juge Jacques Lessard a condamné, hier, au Palais de justice de Saint-Jérôme, le criminaliste Gilles Daudelin à remettre la somme de 500\$ au centre le Portage avec une période de probation de six mois après qu'il eut reconnu sa culpabilité d'avoir été en possession de .175 gramme de cocaïne. Me Daudelin, dont la grande majorité de sa clientèle est composée de trafiquants, avait été appréhendé au printemps dernier par deux policiers de la Sûreté du Québec, au moment où son automobile était en stationnement en bordure de l'autoroute des Laurentides, à la hauteur de Mirabel. Les patrouilleurs s'étaient arrêtés croyant que être devant un automobiliste qui avait besoin d'aide. C'est un adjoint au substitut procureur du district judiciaire de Hull, Me Valmont Beaulieu qui agissait dans cette affaire devant le juge Lessard, de la Cour du Québec, venu spécialement de Montréal pour la circonstance. L'accusé était représenté par son associé, Me Daniel Rock. Me Daudelin n'a pas été radié du barreau.

COUPABLE DE MEURTRE

Yves Saint-Germain recevra jeudi, au Palais de justice de Longueuil, sa sentence du juge Pierre Pinard, après avoir été trouvé coupable par un jury du meurtre au deuxième degré de Josée Desjardins. La jeune femme de 19 ans, dont le corps affreusement mutilé a été trouvé sur les îles de Boucherville, le 7 août 1989, était la fille de Colette Pétel, elle-même condamnée à perpétuité pour le meurtre d'Alain Raymond, survenu à Saint-Hubert un mois plus tôt. Josée Desjardins avait d'ailleurs témoigné à l'enquête préliminaire de sa mère, à Longueuil, avant d'être assassinée. Enfin, Mme Pétel, 42 ans, subira un autre procès pour tentative de meurtre sur la personne de Serge Edsell, l'ami de sa fille Josée. Tous ces crimes sont reliés au monde des trafiquants de drogue.

DÉBUT DU PROCÈS D'EVARD

Le procès de Marcel Evard, 36 ans, accusé du meurtre de la barmaid Murielle Lussier, trouvée noyée en octobre dans l'étang d'une ancienne carrière de Noyan, commence ce matin à Saint-Jean-sur-Richelieu. Avant la sélection du jury, le juge Raynald Fréchette devra rendre une décision sur l'admissibilité en preuve d'une déclaration faite par l'accusé aux policiers de la Sûreté du Québec. Le procureur de la Couronne, Me Yves-Albert Paquette, et l'avocat de la défense, Me Patrick Lafrance, ont passé la journée hier à débattre cette question de droit devant le juge Fréchette. Par ailleurs, c'est demain, à Valleyfield, que Gerry Huckle connaîtra sa sentence, après avoir plaidé coupable d'avoir menacé à la pointe d'une arme étudiante inscrite au cours du soir, au cégep de l'endroit.

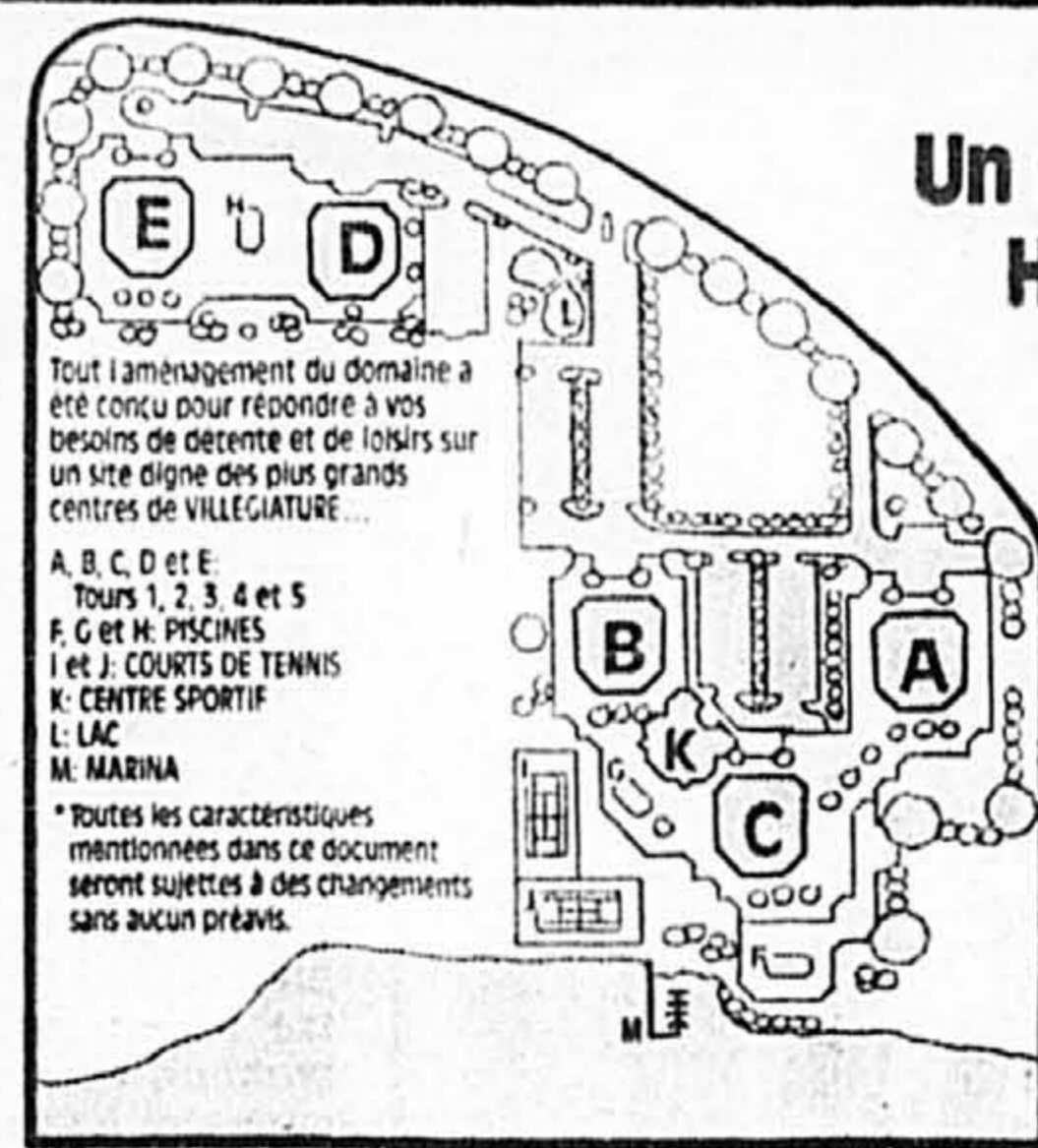
À PROPOS DE DROIT DE VISITE

Un père de famille mormon, divorcé depuis avril 1984, a confié la garde de sa fille à la mère, mais il refuse à celle-ci de voir ses deux garçons, « parce que le statut matrimonial et religieux de son ex-femme peut être malsain pour les adolescents ». Cependant, la mère a demandé hier au Tribunal de la jeunesse, à Longueuil, le droit de voir les deux garçons, d'autant plus que leur sœur — également adolescente — s'ennuie d'eux, soutient la mère de famille. Elle réclame notamment un droit de visite, en plus de pouvoir consulter leur bulletin scolaire, de pouvoir leur téléphoner et de pouvoir être informée de leur état de santé.

130 ANS POUR VIOL ET MUTILATION SEXUELLE

Reconnu coupable de viol et de mutilation sexuelle sur un garçon de 7 ans, Earl Shriner a été condamné hier à plus de 130 années de prison, soit trois fois la peine appliquée pour ce type de crime. En mai 1989, il avait étranglé et castré l'enfant dans une zone boisée près de Tacoma. L'agression avait provoqué un tollé dans la région et avait été prise en exemple pour demander une législation plus sévère et des peines plus lourdes pour les meurtriers. Earl Shriner est connu depuis 24 ans pour ses violences commises sur des jeunes. Il a fait plusieurs séjours dans des institutions pour retardés mentaux et des cliniques psychiatriques. La mère du jeune garçon a déclaré que son fils se rétablissait lentement au prix de soins intensifs. Des centaines de personnes avaient envoyé des fonds à la suite de l'agression afin de payer les soins de l'enfant.

Le Maritime



Un style de vie HORS DU COMMUN...
...ACCESSIBLE!

LUXE, CALME, CONFORT, SÉCURITÉ, PLAISIR, BEAUTÉ!

Des décors attrayants dans un décor de villégiature... 10 acres de verdure sur le bord de la Rivière!...

...Un aménagement paysager conçu pour votre détente et vos loisirs... Une vie de vacancier, à proximité de tout!

Pour un plus grand choix d'unités, passez nous voir dès maintenant!

HEURES DE BUREAU: du lundi au jeudi, de 10h à 19h.
les samedi et dimanche, de 13h à 17h.

AUT 450		Le Maritime	
AUT 15	BOUL LEVESQUE	AUT 15	
			RIVIERE-DES-PRAIRES
	PONT LACHAPPELLE		BOUL METROPOLITAIN

CONDOMINIUM
Le Maritime
3160 boul. Levesque ouest, Chomedey, Laval
RENSEIGNEMENTS: (514) 686-0505

... pour vivre ses horizons!



La toute nouvelle Hyundai Excel : on se retourne sur son passage!



L'Excel 1990 prouve qu'une sous-compacte à prix raisonnable peut être agréable à voir et à conduire.

L'extérieur de l'Excel a été complètement redessiné, de façon à fendre l'air et frapper l'oeil.

L'intérieur aussi est nouveau : 3 pieds cubes d'espace en plus, pour le confort de la tête, des épaules et des jambes.

Sous le capot, un moteur à injection multipoint contrôlée par ordinateur possède 20% plus de puissance et un couple amélioré de 11% (modèles

L, CX et CXL). Nous avons également repensé la suspension à quatre roues indépendantes : avec la direction à crémaillère et les freins à disques à l'avant, elle vous donne une tenue de route enviable.

Et pour finir de vous convaincre que c'est du sérieux, l'Excel comporte une nouvelle garantie des

véhicules neufs de 3 ans/60 000 km et une garantie sur les éléments principaux de 5 ans/100 000 km (sans franchise ni frais de transfert).

Bien sûr, l'Excel est toujours la voiture standard la mieux équipée de sa catégorie, sans parler d'une fiabilité légendaire et d'un prix plus que raisonnable. Venez jeter un coup d'oeil maintenant...

chez votre concessionnaire Hyundai.

HYUNDAI
Des voitures bien pensées.

OUEST
Hyundai Pony Centreville
2077 ouest,
rue Ste-Catherine
Montréal 931-8243
Jaykai Hyundai
133, 1^{re} avenue
Ville Ile Perrot 453-6363
Auto Visa Inc.
2500, boul. Hébert
Valleyfield 377-1985
Automobiles
Ulsan Ltée
1625, boul. Hymus
Dorval 683-5702
Safari Automobiles Inc.
300, rue Lafleur
LaSalle 364-3124

St. Laurent Hyundai
2955 Côte de Liesse
Ville St. Laurent 748-8430
Automobile Le Voyageur
125 rue Principale
Lachute 562-7935
SUD
Seray Auto Inc.
730, boul. Périgny
Chambly 443-8557
Automobiles Corée
Longueuil Ltée
1680, boul. Marie-Victorin
Longueuil 670-2080

Les Automobiles Clognion Inc.
359, rue Laberge
St-Jean-sur-Richelieu
348-6817
Le Carrefour de la Voiture Importée Inc.
2499, boul. Casavant
St-Hyacinthe 774-6344
Moteurs Châteauguay
83, St-Jean-Baptiste
Châteauguay 692-9630
Hyundai Granby
1196, rue Principale
Granby 378-4666

Hyundai Rive-Sud
34 boul. Taschereau
La Prairie 444-4244
NORD
Desmeules Hyundai
1237, boul.
des Laurentides
Ville de Laval 668-6393
Hyundai Auto St-Jérôme
1180, boul. des
Laurentides
St-Antoine 432-4252
Hyundai Mont-Laurier
187, boul. Paquette
Mont-Laurier 623-5018

Hyundai Val David - ENR.
1004 Route 117
Val David 322-6620
Chomedey Hyundai
2480, boul. Curé Labelle
Chomedey, Laval
682-6000
Auto Hyundai St-Eustache
356, boul. Sauve
St-Eustache 491-1292
EST
Pontneux-Trembles Pony
1250, rue Sherbrooke est
Montréal 645-2233
Hyundai de Lanaudière
1165, de Lanaudière
Joliette 759-7669

Pie IX Pony
9390, boul. Pie IX
Montréal 329-0909
Pony de Montréal
5187, avenue Papineau
Montréal 521-3201
Hyundai Rive Nord
1990, ch. Gascon
St-Louis-de-
Terrebonne 471-7669
Les Automobiles Lise Grenier Inc.
1250, Rte. Marie-Victorin
Tracy 743-1244
Hyundai Repentigny
845 rue Notre Dame
Repentigny 582-3182

Hyundai s'implante chez nous pour mieux nous servir

La campagne annuelle de financement de la Fondation canadienne du rein bat son plein

CONRAD BERNIER

■ Pour des milliers de Québécois, le mois de mars est synonyme d'espoir. L'espoir que la recherche vienne à bout de leur terrible maladie — l'insuffisance rénale — l'espoir de la survie et de la guérison. Pour la Fondation canadienne du rein, un organisme bénévole voué à la lutte contre les maladies du rein et les troubles connexes, c'est le mois consacré à sa campagne annuelle de financement.

Le Canada compte parmi les pays où la population de jeunes malades au stade terminal de l'insuffisance rénale est très élevée, avec un taux de nouveaux malades de 7,2 par million d'enfants dont 33 p. cent ont moins de 5 ans et 69 p. cent ont moins d'un an.

La vie de tous ces malades pour qui une greffe est impossible dépend uniquement des longs traitements de dialyse qui peuvent mobiliser un malade 15 heures par semaine, chaque semaine, et jusqu'à la fin de ses jours.

Le rein est un organe vital qui débarrasse le sang de ses impuretés et assure l'équilibre chimique de l'organisme. En cas de déficience rénale, on peut envisager deux solutions: la dialyse ou la greffe.

La dialyse est un procédé éprouvant qui permet de filtrer le sang pour le débarrasser des substances toxiques qui s'y accumulent. En milieu hospitalier, une dialyse coûte de 40 000 à 50 000 \$ par année et par patient. Si elle est faite à domicile, elle coûte moins cher.

La greffe rénale est un traitement curatif, qui coûte 40 000 \$ et dont le taux de succès dépasse 80 p. c. Si la greffe réussit, le patient peut reprendre une vie normale. Une greffe réussie évite le recours subséquent à la dialyse et permet au réseau de la santé de réaliser une économie moyenne de 250 000 \$ par patient.

Créée en 1964 pour appuyer la recherche dans le domaine des af-

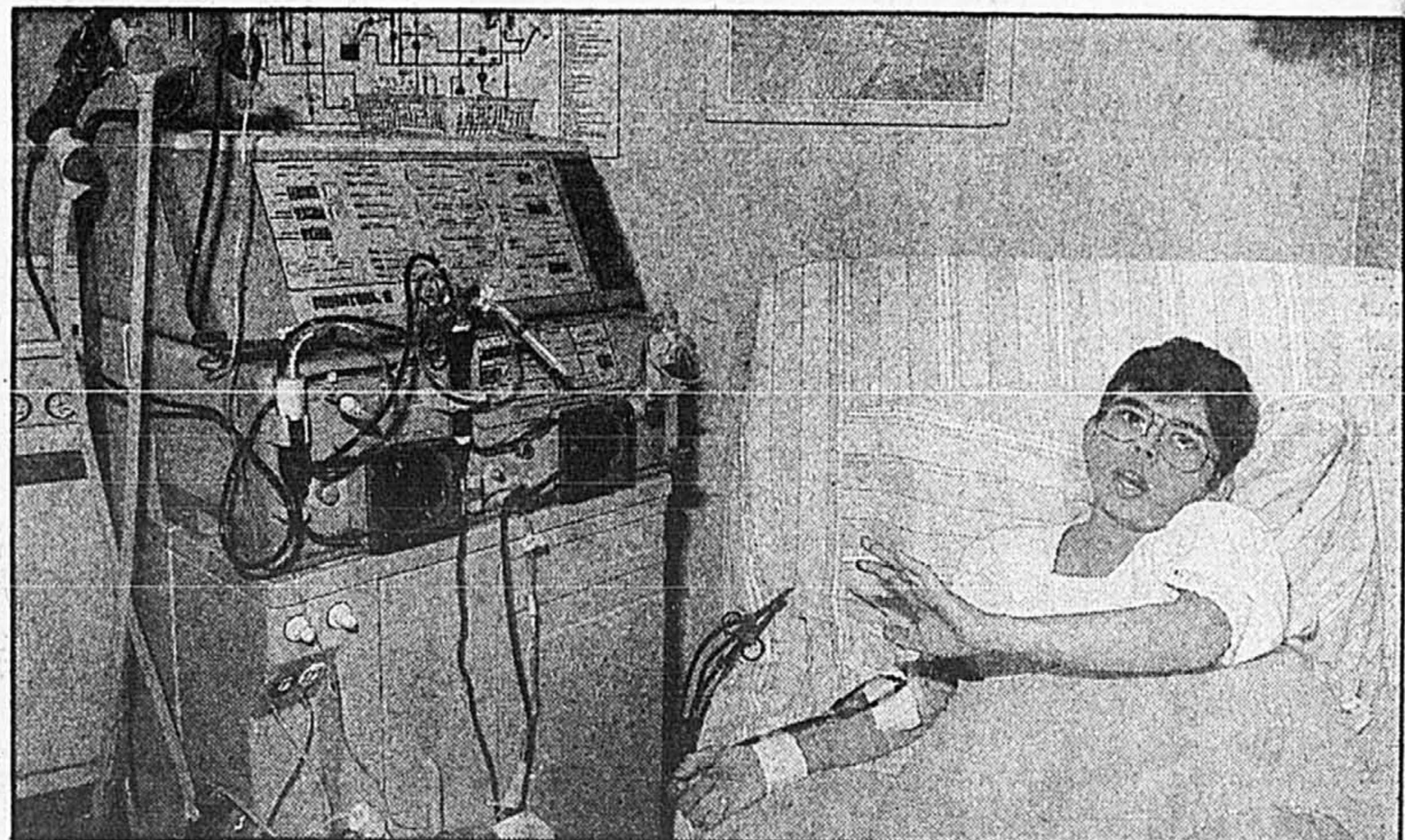
fections rénales et des troubles connexes, la Fondation canadienne, dont le siège social est situé au 6767 Côte des Neiges, à Montréal, a consacré jusqu'ici 18 millions de dollars à différents programmes de recherche médicale, tout en promouvant les intérêts des malades eux-mêmes.

L'amélioration de la qualité de vie des personnes atteintes d'affec-

fections rénales compte, en effet, parmi les principaux objectifs de la Fondation. Le programme de services aux malades comprend notamment la distribution de la brochure *Vivre avec une maladie du rein*, des programmes d'entraide entre malades, des camps de vacances et activités de loisirs adaptés aux besoins des malades soumis à la dialyse, des prêts-

voyages, des bourses et assistance financière de dernier recours, des bibliothèques et des banques audio-visuelles, la distribution de bracelets Medic-Alert.

Le public est invité à faire parvenir ses dons à l'un des 9 bureaux de la Fondation au Québec. Pour des renseignements additionnels, on peut appeler à 341-5422.



Étienne Milot, 16 ans, est branché au dialyseur installé à la maison.

PHOTO DENIS COURVILLE, La Presse

«J'ai la caboche pleine de projets, et je veux vivre», dit Étienne Milot

■ À chaque deux soirs, pendant quatre heures, Étienne Milot, qui souffre d'insuffisance rénale, est branché à un dialyseur. Un rendez-vous implacable! Avec l'insuffisance rénale, il n'y a pas, en effet, moyen de moyennier, puis-

qu'il faut absolument éliminer l'eau, de sel et de produits toxiques dans l'organisme qu'il faut absolument éliminer.

Étienne a 16 ans. Cela fait 14 ans qu'il souffre des reins. Il n'avait, en effet, que deux ans et demi lorsque des spécialistes ont diagnostiqué le mal.

Cette dialyse, qui le cloue au lit une soirée sur deux, Étienne Milot, incontestablement un duroué et un petit dégourdi de la plus belle eau, dit, d'abord, qu'il l'accepte «difficilement», puis «presque pas».

«Je veux dire que je ne me vois pas encore pendant trois ou quatre ans branché là-dessus, déclare-t-il. D'abord, c'est un traitement drastique, vous savez. Le stress est grand. Encore un peu et je dirais qu'il faut avoir les reins solides pour passer à travers ça! Mais, voilà, moi, je n'ai plus de reins. En mars 1987, ils m'en ont greffé, et ça n'a malheureusement pas fonctionné. Pourtant...»

Bien sûr, l'adolescent espère une deuxième greffe. Il la veut de toutes ses forces. Il la veut «infaillible». Il croit que c'est possible. Mais il ne sait pas ce que pense réellement son médecin, qu'il rencontre pourtant, chaque semaine, pendant une trentaine de minutes, à l'hôpital Notre-Dame.

«Je veux savoir, je ne peux pas rester dans l'incertitude pendant des années. Je me répète: je n'ai pas les reins assez solides pour supporter ça, j'ai la caboche pleine de projets, et je veux vivre!»

L'an dernier, son dossier a été transféré au centre de dialyse de l'hôpital Notre-Dame. Chaque fois que cela est possible, les malades souffrant d'insuffisance rénale et leurs familles reçoivent un entraînement leur permettant d'effectuer les traitements de dialyse à la maison. L'entraînement des Milot, à Notre-Dame, a duré deux mois.

En septembre 1989, ils ont alors aménagé au deuxième étage une petite pièce utilisée exclusivement pour la séance de dialyse. Un dialyseur s'y trouve en permanence, de même qu'une table mobile et un lit d'hôpital. Tout se passe aisément, sans heurt, avec énormément de tendresse.

Étienne, pendant ces quatre heures, lit, regarde la télévision, parfois s'endort. Une fois la dialyse terminée, il gagne sa chambre ou on l'y transporte. S'il lui arrive parfois de s'endormir sur-le-champ, il lui arrive aussi de se sentir fourbu au point de ne pouvoir s'endormir.

Étienne est en secondaire IV à l'école Curé Antoine-Labelle. C'est un étudiant studieux, qui réussit très bien. Il adore les arts, dévore des romans de science-fiction, pratique la photographie, visionne des films de science-fiction, surtout pour les effets spéciaux; il dessine éperdument, surtout de la bande dessinée, que Tristan Demers publie d'abord dans un journal pour jeunes et ensuite dans des albums; il rêve aussi d'apprendre la caricature. Une carrière comme caricaturiste et dessinateur? Ben oui!

Pour la bande dessinée, il a créé, à 13 ans, un personnage inspiré d'un «toutou» de son enfance. Il l'a appelé: Tubule. «Tubule, explique-t-il, c'est un chien. Qui fait tout ce que je ne peux pas faire: boxer, manifester, grimper sur les barricades, se taper des bouffes démentielles, jouer au ballon-panier, conduire une moto.»

Bien que conscient de ses problèmes de santé et des limitations qui s'y greffent — interdits sévères dans le boire et le manger, par exemple — Étienne reste malgré tout un bon vivant. Il aime rire et faire rire. Il ne veut surtout pas inspirer la pitié, et trouve insupportables «les jérémiades des bien portants». «Quant aux jeunes qui gaspillent leur santé en consommant des drogues, je ne les juge pas, mais je ne comprends pas...»

OUI C'EST VRAI 29999

à partir de mois

HONDA ACCORD
LA VOITURE LA PLUS VENDUE EN AMÉRIQUE DU NORD



Venez en faire l'essai!

DERNIÈRE SEMAINE



* Bail de 60 mois sur approbation de crédit. Transport et préparation en sus. T.V.P. (mensuelle) non comprise.

Ne murmurez plus. Parlez plus fort.

Chez Luigi 555-6789
Restaurant Italien, à Montréal.



RESTAURANT ITALIEN

CHEZ ALLEGRO!

Le restaurant où la musique est au menu!

**LINGUINI
TORTELLINI
FETTUCCINE**

**ESPRESSO,
BEL CANTO**

POUR RÉSERVATIONS
COMPOSEZ **555-1234**

014, RUE ST-NICOLAS
TOUT PRÈS DU MÉTRO

Il est prouvé qu'une annonce de plus grand format dans les Pages Jaunes^{MC} de Montréal donne plus de résultats. Plus votre annonce sera grande, plus le potentiel de vos ventes augmentera. Les consommateurs veulent de l'information. Plus ils en savent sur vous, plus vite ils décideront de faire affaire avec vous. Quand on sait que des milliers de gens consultent les Pages Jaunes de Montréal avant d'acheter, c'est si pratique pour tout trouver, on s'assure d'être bien

en vue. Ne murmurez plus. Parlez plus fort. Soyez remarqué, 365 jours par année, 24 heures sur 24. Annoncez dans les Pages Jaunes de Montréal. Avec une annonce de

grand format!
Pour tous renseignements supplémentaires sur l'efficacité de ces annonces de grand format, communiquez avec votre représentant des Pages Jaunes au 934-2611.

Marques déposées de Télé-Direct (Publications) Inc.

Les seules et uniques



Pages Jaunes^{MC}
Par TELE-DIRECT

Marguerite d'Youville sera canonisée

Presse Canadienne
ROME

Soeur Marguerite d'Youville deviendra sous peu la première sainte née au Canada, a-t-on appris hier de sources haut placées au Vatican.

La fondatrice de la communauté des Soeurs de la charité, plus communément appelées Soeurs grises, vient de franchir l'un des derniers obstacles du processus de la canonisation, la plus haute dignité conférée par l'Eglise catholique romaine.

Le cardinal canadien Edouard Gagnon, qui a piloté le dossier, a confirmé que les cardinaux réunis au sein de l'Office pour la cause des saints avaient approuvé la guérison, jugée miraculeuse, l'une résidente de Hull comme preuve des pouvoirs de guérison de la Soeur Marguerite d'Youville, condition requise pour l'accession à la sainteté.

Le pape devra ensuite lire un décret reconnaissant officiellement le miracle, a expliqué Monseigneur Robert Sarno, de l'Office pour la cause des saints à Rome.

«J'ai comme un pressentiment que son décret sera promulgué avant le 6 mai», a déclaré Mgr Sarno. Ce sera ensuite aux évêques et cardinaux de Rome d'approuver la canonisation, probablement avant la fin du mois de juin, a-t-il indiqué.

Une fois cette étape franchie, le pape et les Soeurs grises devront convenir d'une date appropriée pour la cérémonie de canonisation — cérémonie qui pourrait avoir lieu d'ici la fin de l'année, croit le cardinal Gagnon.

L'Eglise catholique reconnaît neuf saints sur le territoire canadien: le père Jean de Bréboeuf et sept martyrs jésuites, tués par les roquois vers 1640, ainsi que Marguerite Bourgeoys, fondatrice de la Congrégation de Notre-Dame. Mais il s'agissait de citoyens français, tandis que la fondatrice des Soeurs grises est née Marie Marguerite Lajemmerais, à Varennes, près de Montréal, en 1701.

La revue Médecine-sciences fête ses cinq ans

CAROLE THIBAUDEAU

On a soufflé cinq chandelles hier au magnifique Centre canadien d'architecture, pour l'anniversaire de la jeune revue franco-québécoise Médecine-sciences.

Rayonnant d'une légitime fierté, le rédacteur en chef de la section Amérique, M. Michel Bergeron, a précisé que la revue avait maintenant gagné ses lettres de noblesses.

Elle a en effet attiré des auteurs prestigieux, comme Roger Guillemin, Prix Nobel et diplômé de l'Université de Montréal, Fernand Labrie, Patrick Viney, François Jacob, Luc Montagnier, et bien d'autres.

De plus, elle est inscrite au «Current contents life sciences» de l'Institut for scientific information de Philadelphie, celui-là même qui détermine chaque année quels articles scientifiques ont été les plus cités.

Médecine-sciences a maintenant 4500 abonnés payants en Europe et 1200 en Amérique du Nord. On estime qu'elle est lue par près de 40000 lecteurs.

Cela ne peut bien sûr se comparer à la très prestigieuse revue «New England Journal of Medicine», qui compte 220000 abonnés, ni à la non moins prestigieuse Science, qui en compte 160000. Par contre, MS supporte très bien la comparaison avec d'autres revues spécialisées. Incidemment, les Annales de l'Institut Pasteur, qui ont décidé de ne publier qu'en anglais à peu près au même moment où naissait Médecine-sciences, ont environ 800 abonnés.

Médecine-sciences diffuse des articles de haut niveau scientifique, dans toutes les disciplines médicales. Elle est particulièrement lue par des étudiants gradués qui continuent leur formation en recherche.

Selon le rédacteur en chef, Médecine-sciences vise avant tout «l'appropriation de la science par nos sociétés francophones», ce qui ne peut se faire que dans la langue propre de ces sociétés.

La gestion de la revue est partagée en deux: il y a une caisse à Montréal et une autre à Paris. A Montréal, environ 65 p. cent du budget vient du gouvernement québécois, et le reste provient de trois compagnies pharmaceutiques et des abonnés.

On peut se demander si Médecine-sciences n'a pas eu un effet d'entraînement, puisque de nouvelles revues francophones disent la prendre pour modèle. C'est le cas par exemple de «Sciences de l'eau», née de la fusion de deux revues spécialisées, l'une québécoise et l'autre française.

LE VOYAGE VOUS INTÉRESSE ?



Le Collège April-Fortier: un nom qui vous ouvre toutes les portes

Devenir conseiller de voyage, c'est accéder à un nouveau style de vie, à un travail passionnant qui permet de voyager, de côtoyer une clientèle intéressante, de réaliser ses ambitions... quels que soient votre âge et votre situation.

UN INVESTISSEMENT SÛR

Aujourd'hui, les familles, les gens d'affaires, les retraités, les jeunes, tout le monde voyage de plus en plus. L'industrie a donc continuellement besoin de nouvelles compétences.

LE NOM QUI OUVRE TOUTES LES PORTES

L'industrie du voyage recherche les diplômés du Collège April-Fortier pour leur professionnalisme, reconnu à l'échelle internationale. Pour devenir conseiller de voyage, agent de réservation ou accéder au poste de directeur d'agence, c'est le collège qui vous offre la formation la plus complète. Un enseignement de qualité, un équipement de pointe, des locaux ultra modernes, de même qu'une attention particulière à chacun et chacune, voilà le secret du succès April-Fortier.

La réussite professionnelle par la satisfaction personnelle.

UN DOMAINE OÙ L'EXCELLENCE MÈNE AU SUCCÈS

Le conseiller de voyage doit maîtriser les techniques actuelles de l'industrie, connaître les routes aériennes, les principes de la tarification, la législation, les destinations... mais il doit également être capable de conclure ses ventes. C'est pourquoi les vrais professionnels se classent vite premiers.

DÉBUT DES COURS LE 3 AVRIL
INSCRIVEZ-VOUS SANS PLUS TARDER!

Collège April-Fortier

Centre de formation en tourisme inc.

521-1600

801, rue Sherbrooke est, bureau 100, Montréal, Qc, H2L 1K7



Laissez-vous aller!



SAM	DIM	LUN	MAR	MER	JEU	VEN
-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----

MONTRÉAL BONAVENTURE HILTON 119\$ par chambre par nuit
QUÉBEC HILTON 89\$ par chambre par nuit

Offrez-vous un week-end au Hilton et sortez-en régénéré! Mieux, prolongez votre séjour et profitez de notre tarif BounceBack^{MD} pendant toute la semaine! Vos enfants pourront partager votre chambre sans frais et toute la famille aura droit à un petit déjeuner continental

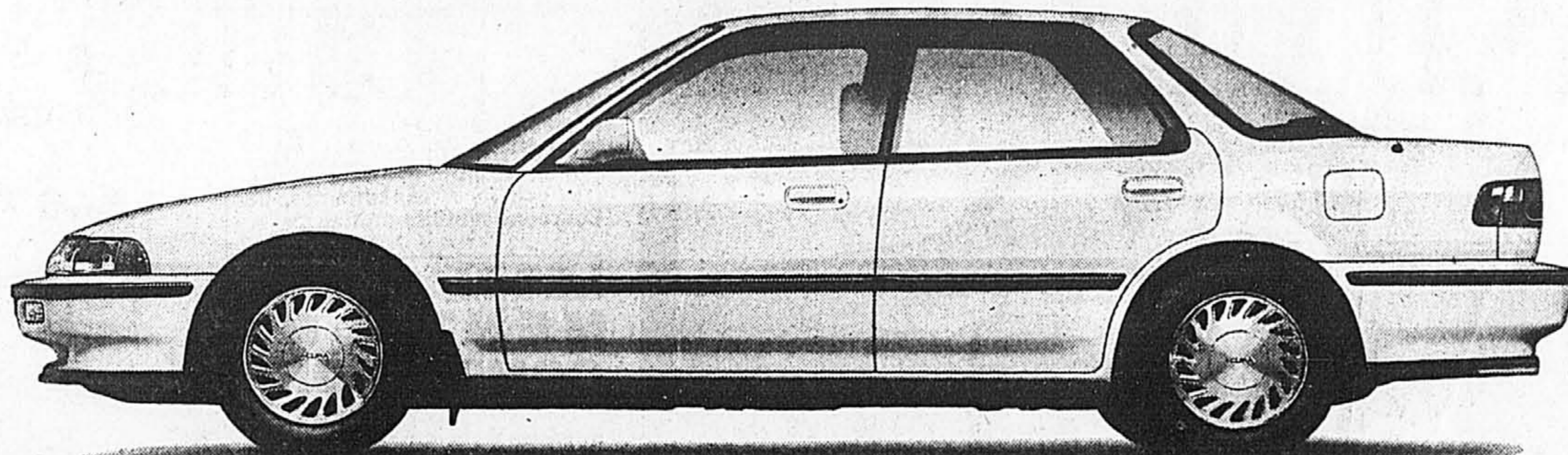
gratuit à tous les jours. Quelle bonne façon de profiter du congé de Pâques en famille!

Pour réservations ou renseignements, communiquez avec votre agent de voyages ou utilisez la ligne spéciale BounceBack^{MD}: 1-800-268-9275

BounceBack
HILTON'S WEEKENDSM
1-800-268-9275

Cette offre se termine le 30 avril 1990. Le nombre de chambres étant limité, il est nécessaire de réserver à l'avance. Ces tarifs peuvent changer sans préavis; on ne peut s'en prévaloir à l'occasion de réunions d'affaires, de congrès ou de séjours en groupe, non plus que concurrentiellement avec d'autres offres promotionnelles. Les taxes et le service ne sont pas compris.

L'ÉDITION SPÉCIALE DE LA BERLINE INTEGRA 1990



SEULEMENT 500 EXEMPLAIRES AU CANADA. MAIS AU MOMENT OÙ VOUS LIREZ CETTE ANNONCE, IL N'EN RESTERA SÛREMENT PAS AUTANT.

Depuis son lancement, la berline Integra 1990 connaît un immense succès.

De là notre difficulté à maintenir un grand nombre de voitures en stock.

Mais voilà qu'arrive l'édition spéciale de la berline Integra 1990 et avec elle, une belle occasion de vous procurer cette voiture unique.

Une voiture dont il n'existe que 500 exemplaires



au pays. 500. Un point, c'est tout.

Entièrement finie de cuir souple à l'intérieur, volant compris, la berline Integra 1990 est spacieuse et très confortable.

Elle est même équipée, de série, d'un climatiseur, d'un système de freinage anti-blocage, d'un toit ouvrant à commandes électriques et d'un lecteur de disque au laser.

Jusqu'aux roues qui ont subi un polissage spécial en usine. Et les carpettes ainsi que l'emblème d'identification ajoutent un cachet particulier à cette voiture.

À l'instar des autres Integra, l'édition spéciale est propulsée par son moteur à injection sophistiqué. Celui-ci, doté de 16 soupapes avec double arbre à cames en tête, est issu d'une technologie qui nous a permis de remporter, quatre années d'affilée en Formule Un, le Championnat du monde des constructeurs. Du jamais vu!

Et comme si ce n'était pas suffisant, ajoutons que l'Integra reflète parfaitement la qualité Acura. Une qualité qui nous a permis d'occuper, trois années de suite, le premier rang d'après l'Indice de satisfaction

du propriétaire de J.D. Power and Associates.*

Intéressé? Alors, venez faire l'essai routier de l'Integra 1990, édition spéciale, chez votre concessionnaire Acura pendant qu'il en reste.

Car des berlines Integra ça disparaît vite! Surtout quand il n'y en a que 500.

500. Un point, c'est tout!

Pour de plus amples renseignements, notamment sur la garantie de 5 ans ou 100 000 km** d'Acura, sur les concessionnaires et sur le Plan AcuraBail***, téléphonez sans frais au 1-800-263-2828.

ACURA
Les voitures construites de main de maître.
Votre vie tient à votre ceinture.

* Sondages 1987, 1988 et 1989 de l'Indice de satisfaction du propriétaire d'une voiture neuve de J.D. Power and Associates sur la qualité du produit et le service après-vente du concessionnaire aux États-Unis.
** Selon la première éventualité. Détails chez les concessionnaires. *** Un authentique service Acura, offert par Honda Canada Finance Inc.



PRESTIGE ACURA
3700 Autoroute 440, O., Laval Tél.: 745-1234

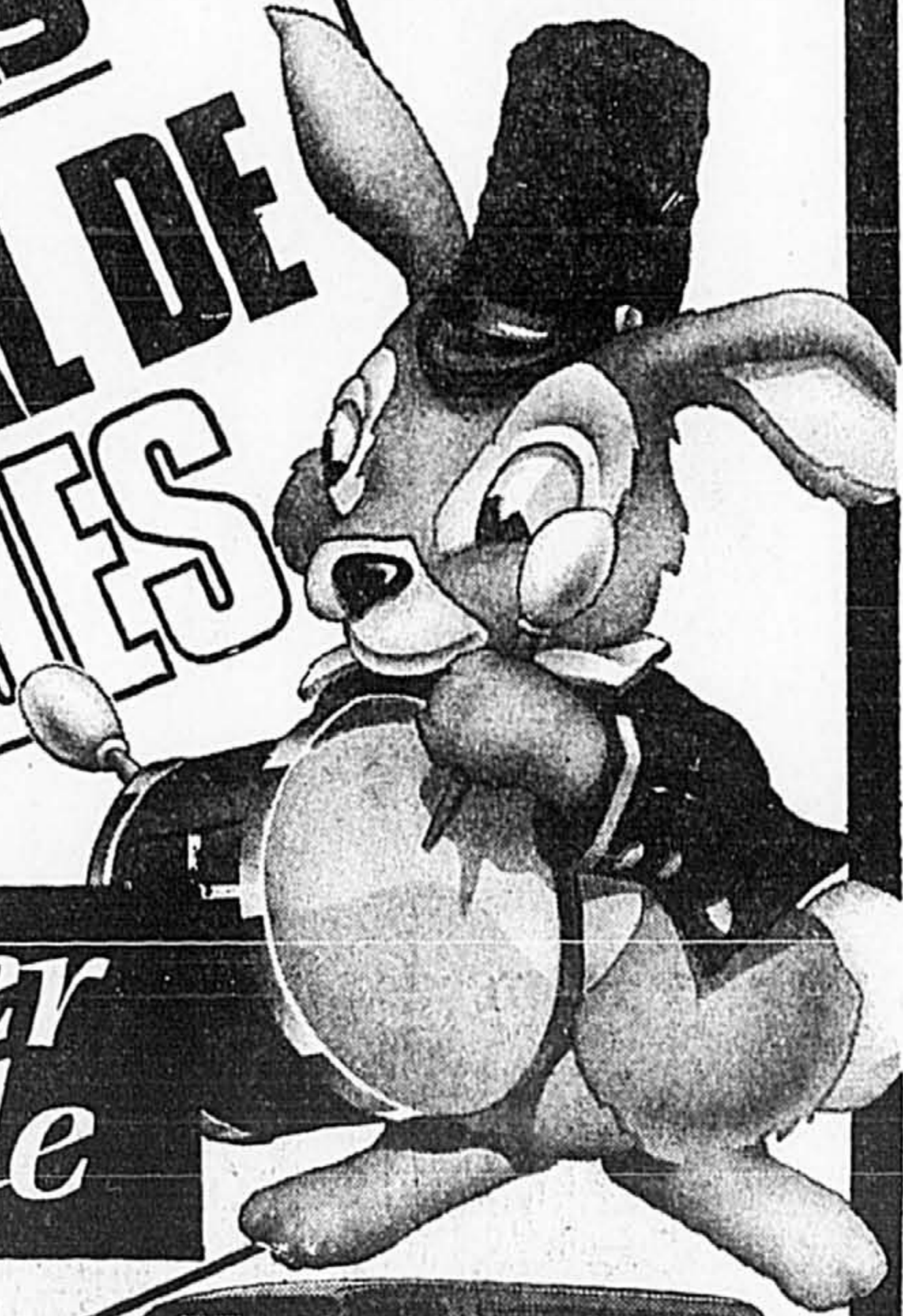
ACURA PRÉSIDENT
4648 Boul. St. Jean N., Dollard-des-Ormeaux Tél.: 696-2991

LUCIANI ACURA
4040 Jean Talon O., Montréal Tél.: 340-1344

ÉLÉGANCE ACURA
1144 Rue Principale, Granby Tél.: 378-4969

LES GALERIES ACURA
7100 Boul. Métropolitain E., Anjou Tél.: 354-8811

**vente
CAMIONS
SPÉCIAL DE
PÂQUES**



**A couper
le souffle**

**AEROSTAR
WAGON**

- 5 passagers
- V6 3 litres
- Servodirection
- Servofrein



\$329 PAR MOIS

**AUCUN
COMPTANT**

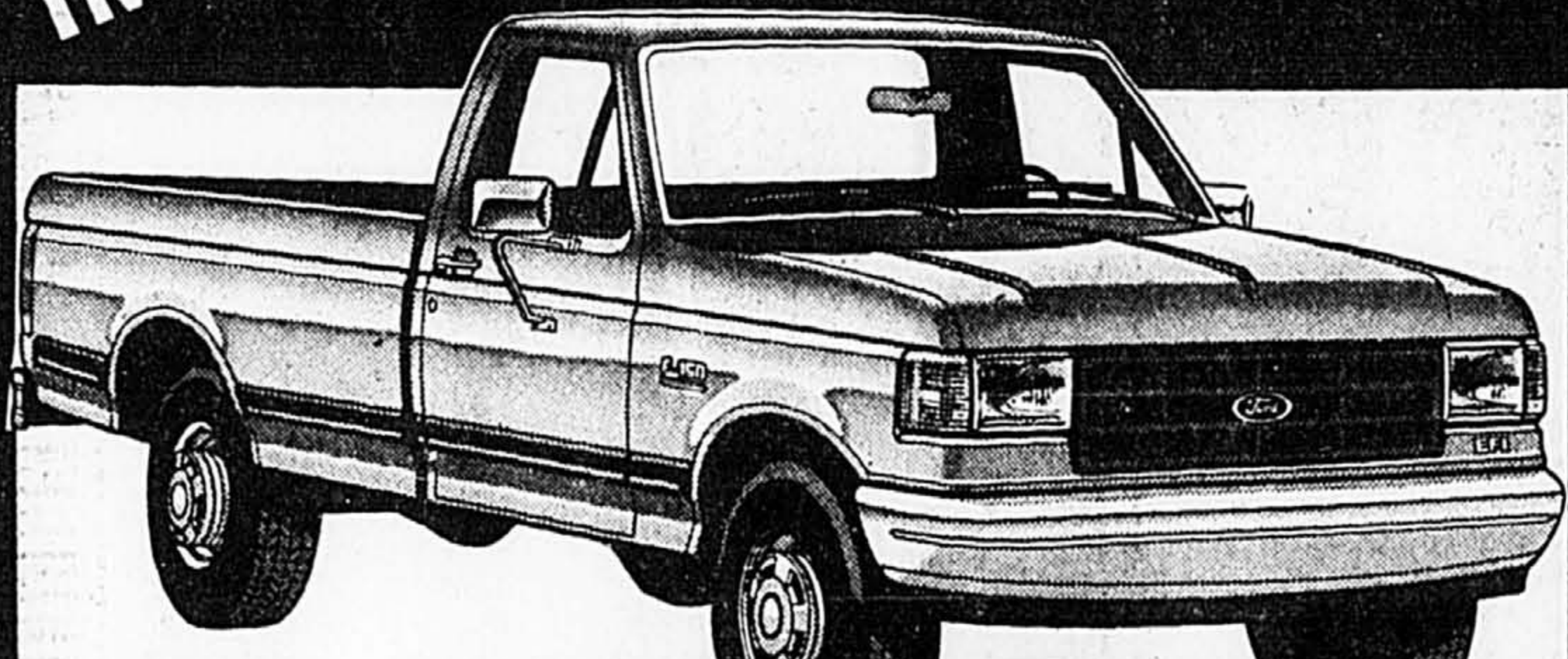


RANGER

- Servodirection
- AM/FM stéréo
- Pare-chocs marchepied

\$234 PAR MOIS

LIVRAISON IMMÉDIATE **1^{ER} PAIEMENT MAI 90**



**PICK UP
F-150**

- Pare-chocs marchepied
- AM/FM stéréo cassette
- Enjoliveurs sport
- Contrôle de vitesse
- Grille chromée

\$299 PAR MOIS

Transport, préparation et taxe en sus

Utilisation bail: 48 mois

**SERVICE OUVERT
JUSQU'À 2:30 AM**

**50 VOITURES DE
COURTOISIE DISPONIBLES**

Circuit
MERCURY **325-4700**
6300, HENRI-BOURASSA
MONTREAL-NORD

Trouvé pendu près du cadavre en putréfaction de sa compagne

Presse Canadienne
CHICOUTIMI

■ Après avoir tué sa compagne, un homme aurait vécu pendant quelques semaines avec le cadavre de celle-ci dans l'appartement du couple, au centre-ville de Chicoutimi, avant de se pendre il y a quelques jours.

C'est à cette conclusion préliminaire qu'en viennent les enquêteurs de la police de Chicoutimi à la suite de découverte, hier après-midi, de deux cadavres dans un logement de cette ville du Saguenay : la mort de l'homme d'une quarantaine d'années remonte à quelques jours seulement alors que celle de la femme de la demi-trentaine date de quel-

ques semaines, la décomposition du cadavre étant très avancée. Le corps de la femme, identifiée par des voisins et sa famille comme étant Francine Villeneuve, âgée d'environ 35 ans, était dans un état de décomposition très avancée.

Lorsqu'ils ont été appelés sur les lieux, les policiers ont découvert l'homme pendu à l'aide d'une corde dans un garde-robe et ont cru, tout d'abord, à une simple affaire de suicide. Mais tout a pris une nouvelle tournure quand ils ont découvert, enveloppé dans des draps sous un lit, le cadavre d'une femme dont la mort remonte à plusieurs semaines.

La femme n'avait pas été vue dans le secteur depuis quelques temps et son concubin avait affirmé à quelques voisins : « Francine fait un long voyage ».

Certaines indications laissent croire que l'individu aurait tué sa compagne lors d'une crise de jalousie; il aurait ensuite vécu en présence du cadavre de sa compagne pendant environ trois ou quatre semaines, avant de se donner lui-même la mort.

Le cadavre de la femme ne porte pas de marques laissées, par exemple, par des coups de couteau ou des coups de feu. Toutefois, les policiers ne croient pas qu'il s'agisse d'une mort naturelle.

Début du procès de Jean Bergeron pour le meurtre d'Alberte de la Boissière

PIERRE BELLEMARE

■ Jean Bergeron devrait être accusé du meurtre au deuxième degré de Mme Alberte de la Boissière, plutôt que de faire face à une accusation de meurtre au premier degré.

C'est ce qu'a fait valoir hier au Palais de justice de Longueuil l'avocat de la défense, Me Serge Ménard, devant le juge Martin Fraser, de la Cour supérieure (chambre criminelle), qui présidera à compter de demain un jury devant décider du sort du jeune homme de 22 ans.

Me Ménard a soumis au magistrat que son client ne pouvait pas, selon lui, être confronté à une accusation plus grave que celle pour laquelle son présumé complice, Michel de la Boissière, a déjà été condamné. Celui-ci a reçu une sentence d'emprisonnement à perpétuité, avec une possibilité de libération conditionnelle dans quinze ans, après avoir été trouvé coupable de meurtre au deuxième degré de ses parents adoptifs, trouvés assassinés à Boucherville en janvier 1989.

Le procureur de la Couronne, Me Jacques Pothier, a cependant rejeté la prétention de Me Ménard. « Si Michel de la Boissière avait été acquitté, cela voudrait dire qu'il aurait été impossible d'accuser Jean Bergeron de quoi que ce soit », dit-il.

Me Ménard a également soulevé l'objection que la Couronne est privilégiée dans la sélection des membres du jury, en pouvant invoquer 48 mises au rancart ou récusations de candidats jurés, tandis que la défense n'en dispose que de 20. « La Couronne est ainsi en mesure de former un jury qui lui semble plus favorable à sa cause », a affirmé Me Ménard.

Il ajoute enfin que dans les autres provinces canadiennes, la Couronne n'utilise pratiquement

jamais son droit de mise au rancart des candidats jurés, « dans le but de sauver les apparences de justice ».

À cela, Me Pothier réplique qu'il n'existe aucune preuve d'abus de la part de la Couronne dans l'application de la mise au rancart et que « l'inéquité véritable serait qu'on traite les accusés de façon différente ».

Quoi qu'il en soit, le juge Fraser aura à se prononcer sur les deux requêtes présentées par Me Ménard, avant qu'on entreprenne la sélection du jury, demain matin à Longueuil.

Coiffure prix fixe

FAITES-VOUS TRIPLEMENT PLAISIR!

- prix avantageux
- service de qualité
- garantie de satisfaction

Coupe de cheveux. 9 \$

Mise en plis 9 \$

Permanente 29 \$
(coupe et mise en plis incluses)

Revitalisant en sus.

SHAMPOING VIVIFIANT SANS FRAIS SUPPLÉMENTAIRES.

SANS RENDEZ-VOUS

la Saie

Centre-ville Montréal 281-4422 poste 4880
Place Versailles 354-8470
La Place Vertu 332-4550
Centre Boulevard 728-4571

LES MALADIES MENTALES COMPRENDRE C'EST FONDAMENTAL

Gouvernement du Québec
Ministère de la Santé et des Services sociaux



PERSPECTIVES MINÉRALES 90

Ressources en transition — vers l'an 2001

Conférence parrainée par Énergie, Mines et Ressources Canada, l'Association minière du Canada, l'Institut canadien des mines et de la métallurgie (ICM) et le Comité de l'économie des minéraux de l'ICM.

Le mercredi 9 mai, à l'Hôtel Westin (Ottawa)

Cette conférence d'une journée portera sur des questions d'ordre national et international qui intéressent l'industrie minière, comme :

- l'environnement
- les perspectives minérales en Europe et en U.R.S.S.
- l'investissement, la participation et le financement dans l'industrie des minéraux.

La Conférence aura lieu en même temps que la 92^e assemblée annuelle de l'Institut canadien des mines et de la métallurgie qui se tiendra du 6 au 10 mai à l'Hôtel Westin et au Centre des congrès d'Ottawa.

Pour vous inscrire à Perspectives minérales 90, veuillez remplir la formule ci-jointe et nous la faire parvenir le plus tôt possible.

MAC
The Mining Association of Canada
L'association minière du Canada



FORMULE DE PRÉINSCRIPTION

Veuillez retourner à l'adresse suivante :
Secrétariat Perspectives minérales Énergie, Mines et Ressources Canada 460, rue O'Connor, pièce 903 Ottawa (ONTARIO) K1A 5H3

Téléphone : (613) 996-7788
Télécopieur : (613) 992-5893

CONFÉRENCE CANADIENNE SUR LES PERSPECTIVES MINÉRALES (1990)

- Veuillez m'inscrire à la Conférence sur les perspectives minérales, le mercredi 9 mai 1990.
- Je prendrai part au déjeuner-causette. (25 \$ par personne)
- J'assisterai à la soirée-gala. (35 \$ par personne)

Vous trouverez ci-joint mon chèque, libellé à l'ordre de L'INSTITUT CANADIEN DES MINES ET DE LA MÉTALLURGIE. Prière de réserver avant le 27 avril 1990.

Nom : _____
(en lettres majuscules s.v.p.)

Société/Organisme : _____

Adresse : _____

Énergie, Mines et Ressources Canada
L'hon. Jake Epp, Ministre

Energy, Mines and Resources Canada
Hon. Jake Epp, Minister



L'ÉNERGIE DE NOS RESSOURCES

NOTRE FORCE CRÉATRICE